

sur

Reilhac 2021

informons nous



ADRESSES UTILES

- EHPAD des Prés Verts

2, rue Henri Mondor - 15250 Reilhac - 04 71 46 24 40

- Centre Social Intercommunal

2, Place des écoles - 15250 Naucelles - 04 71 47 24 10

- Communauté d'Agglomération

- Eau et assainissement - 04 71 46 48 50
- Assainissement non collectif - 04 71 46 86 31
- Eau/assainissement - 04 71 46 48 60
- Déchets et tri sélectif - 04 71 46 48 50

- Déchetterie des 4 Chemins

ZA des 4 Chemins - Naucelles - 04 71 43 05 76

- Déchetterie de l'Yser

Rue de l'Yser - Aurillac - 04 71 64 51 08

- Stabus

8 rue Denis Papin - Aurillac - 04 71 64 54 55

- Médiathèque du Bassin d'Aurillac

Rue du 139^e RI - Aurillac - 04 71 46 86 36

- Centre Aquatique

Rue du Dr Béraud - Aurillac - 04 71 48 26 80

- Office du tourisme

7 rue des Carmes - Aurillac - 04 71 48 46 58

- Point information Jeunesse

- Médiathèque - Aurillac : 04 71 46 86 20
 - Guichet d'Accueil Etudiants PACT Cantal
- 9 rue Aristide Briand - Aurillac - 04 71 48 88 06

- Aéroport Aurillac-Tronquières

Ligne aérienne 04 71 63 56 98
Tour de contrôle - 04 71 64 50 00

- Pôle Emploi Assedic

9 Av du Cdt Monraisse - Aurillac - 3949

- CAF

15 rue Pierre Marty - Aurillac - 08 10 25 15 10

- CPAM

15 rue Pierre Marty - Aurillac - 3646

- UDAF

Information des familles 9 rue de la gare
Aurillac - 04 71 43 43 43

- ACART

Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et repas à domicile
14 av des Prades - Aurillac - 04 71 48 22 69

- ADMR

Aide à Domicile en Milieu Rural
8, rue de la Gare - Aurillac - 04 71 48 66 40

- ASED (ADAVEMIC)

30 Avenue MILHAUD
15000 AURILLAC - 04 71 48 42 46

- Mission Locale

pour l'insertion Sociale
et Professionnelle des jeunes
17 place de la Paix - Aurillac - 04 71 45 60 35

- SSIAD

Service de Soins Infirmiers à Domicile
11, rue de la Coste - Aurillac - 04 71 64 16 07

- ONAC : Office National des Anciens Combattants

Aide aux anciens combattants et victimes de guerre
Rue de l'Olmet BP10726 - 15007 Aurillac Cedex
04 71 46 83 90 ou 06 64 45 77 64

- P.L.I.E

Plan Local d'insertion par l'économie
18 Place de la Paix - Aurillac 04 71 46 86 26

- Présence verte Télé-alarme

9 rue Jean de Bonnefon - Aurillac - 04 71 64 48 53

- MDPH (Maison départementale des personnes Handicapées)

3 rue Alexandre Pinard
15000 AURILLAC - 04 71 43 88 88

- CLIC

5 rue Eloy Chapsal - 15000 AURILLAC
04 71 62 88 95

- Epicerie sociale ABC

14 rue Meallet de Cours - Aurillac - 04 71 63 68 96

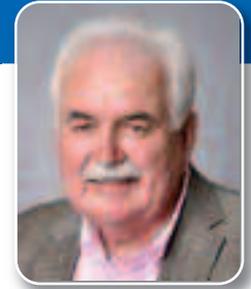
URGENCES :

- Pompiers 18
- Gendarmerie 17
- Samu 15

Assistante sociale : Madame FILQUIER Isabelle

Permanence sur rendez-vous au Conseil
Départemental
Lundi après-midi de 14 h à 16 h 30.
Vendredi après-midi de 14 h à 16 h 30.
Tél. 04 71 46 99 63

Le mot du Maire



Mes cher(es) concitoyen(nes)

A peine sortis de la pandémie qui aura duré deux ans et sans la certitude d'en être débarrassé, nous sommes précipités dans un conflit majeur entre la Russie et l'Ukraine. Je tiens à remercier les reilhacois pour leur participation aux différentes collectes organisées par solidarité pour l'Ukraine par la Protection Civile notamment, avec l'aide de l'association des maires à laquelle est associée la commune.

Après la période de déconfinement progressive, nous avons dû nous adapter aux différents protocoles en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, notamment pour le groupe scolaire et je remercie tous les intervenants, équipe enseignante, personnel communal sans oublier les enfants pour la mise en place de ces protocoles et le respect des consignes sanitaires.

Un nouveau rythme scolaire a été adopté avec la semaine d'école sur 4 jours et la mise en place d'un accueil de Loisirs par le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre le mercredi. A noter un changement au niveau de l'exécutif du Centre Social qui a évolué vers une gouvernance par un bureau collégial. Merci à toute l'équipe pour sa disponibilité et le travail accompli.

Pour les travaux réalisés, la rénovation énergétique du bâtiment du groupe scolaire s'est poursuivie avec les deux appartements situés au premier étage. Ces travaux ont été financés par l'Etat, la Région et le Département dans le cadre du plan relance énergétique.

Les travaux de sécurisation de voirie ont débuté par la rue du Bois des Violettes, la rue des Glycines et la pose de radars pédagogiques aux entrées du village de Brousse. Il est prévu également de limiter la vitesse des véhicules à 30 dans les lotissements. Et enfin une réflexion, tant attendue, est en cours pour le carrefour de Lagarde avec le Département qui doit affiner ses propositions en tenant compte des observations qui lui ont été suggérées.

Pour l'accueil de nouvelles populations, l'urbanisation se poursuit avec de nouvelles constructions dans le secteur de Lagarde chemin des Écureuils et rue des Cimes, urbanisation qui aurait dû être complétée par un lotissement communal, en continuité de la cité des Landes. Ce projet qui proposait des logements sociaux et accessions à la propriété, en partenariat avec Cantal Habitat, n'a pas pu être engagé en raison d'une étude de zone humide défavorable à la construction. Une décision décevante bien regrettable quand on sait que l'on ne peut satisfaire aux demandes.

L'année 2021 a été également marquée par la vente anticipée de la maison de retraite aux Cités Cantaliennes de l'Automne qui

assurait la gestion depuis son ouverture en 2009. Anticipée car la convention de gestion permettait le portage de l'immobilier jusqu'au terme du financement. Je tiens à remercier Monsieur COURAULT, Président, avec lequel nous avons mené cette négociation.

Comme je le disais précédemment, la pandémie COVID19 semble s'atténuer mais, c'est avec regret, que les manifestations prévues par nos associations avec la plus importante pour notre commune, la fête patronale pour laquelle les organisateurs, ne pouvant assurer le protocole imposé, ont dû prendre la sage décision d'annuler 10 jours avant. Je remercie Maurice LABERTRANDIE et son équipe pour leur investissement pour l'animation de la commune. Merci à toutes les associations qui ont maintenu le lien social avec la population ainsi que les membres du CCAS qui, pour la deuxième année consécutive, ont dû annuler le repas des aînés mais ce n'est que partie remise ...

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal pour son travail, sa compétence et sa disponibilité et je renouvelle mes félicitations aux agents auxquels j'ai remis cette année, la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale : Claudine LAJARRIGE, Chantal JUILLARD et Laurent BEGUET, cérémonie retardée en raison de la situation sanitaire. Merci également à l'ensemble du personnel de la maison de retraite.

Merci au Conseil Municipal avec lequel nous avançons dans notre engagement avec pour 2022, la poursuite des travaux de rénovation énergétique avec le bâtiment de la mairie et une réflexion, à laquelle seront associés les responsables d'associations, sur le projet phare de ce mandat, la restructuration de la salle polyvalente en un lieu d'accueil et d'animation intergénérationnel.

L'opportunité pour moi de terminer sur une note d'espoir. Cette crise nous aura enseigné le caractère précieux de nos relations humaines, des instants partagés et du vivre ensemble. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants auxquels je rappelle l'action de la CABA, dans le cadre de ses compétences, qui gère des équipements structurants et des services publics au quotidien que vous pouvez retrouver dans ce bulletin.

J'ai une pensée attristée pour ceux qui nous ont quittés durant cette année et assure de tout mon soutien leurs familles.

Merci à Marie Hélène SERONIE pour la réalisation de ce bulletin municipal.

Je vous souhaite bonne lecture et vous adresse mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Maire,
Jean Pierre PICARD.

Le conseil municipal

Les Commissions municipales :

Finances - Développement économique - Bâtiments - Patrimoine

Adjointe déléguée : Ginette APCHIN

Membres : Nathalie DAUDÉ, Isabelle MEYNIEL, Gérard COMBELLES

Travaux de voirie - Espaces verts - Cimetière

Adjoint délégué : Francis VERNET

Membres : Isabelle MEYNIEL, Jean-Claude LACOSTE

Affaires scolaires et périscolaires - Affaires sociales

Adjointe déléguée : Christiane SOUBRIER

Membres : Aurélie DABERTRAND, Marie Josée LE BRAZIDEC

Animation - Sport - Vie associative

Adjoint délégué : Simon BOULDOYRÉ

Membres : Thierry FONTANILLE – Sylvain GAMEL

Urbanisme - Environnement et développement durable - Sécurité et accessibilité

Adjoints délégués : Christian VIDAL et Simon BOULDOYRÉ

Membres : Isabelle MEYNIEL, Gérard COMBELLES, Jean-Claude LACOSTE

Communication - Bulletin municipal - Site Internet

Conseillère déléguée : Marie-Hélène SERONIE

Membres : Aurélie DABERTRAND, Nathalie DAUDÉ, Gérard COMBELLES

Le Maire et les adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Président : Jean-Pierre PICARD

Membres élus : Christiane SOUBRIER, Simon BOULDOYRÉ, Ginette APCHIN, Jean-Claude LACOSTE

Membres nommés : Michèle LAVEISSIERE, Simone LEYBROS, Sylvie VERNET, Catherine ZANCHI

Commission d'appel d'offres :

Titulaires : Ginette APCHIN, Francis VERNET, Christiane SOUBRIER

Suppléants : Simon BOULDOYRÉ, Marie-Hélène SERONIE, Christian VIDAL

Délégués à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac : Jean-Pierre PICARD et Ginette APCHIN

Délégués au Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY : Francis VERNET et Simon BOULDOYRÉ

Déléguée au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre : Marie-Josée LE BRAZIDEC

Délégués au Conseil d'Administration des Cités Cantaliennes de l'Automne : titulaire : Jean-Pierre PICARD, suppléant : Christiane SOUBRIER

Déléguée à la CIL « Conférence Intercommunale du Logement » : Ginette APCHIN

Déléguée à la protection des données au titre du RGPD (Règlement Européen sur la Protection des Données) : Marie-Hélène SERONIE

Déléguée au CNAS (Comité National d'Action Sociale) : Marie-Hélène SERONIE

Délégué à la défense : Christian VIDAL

Déléguées au CCSPD (Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) du Bassin d'Aurillac : titulaire : Marie-Hélène SERONIE, suppléante : Nathalie DAUDÉ

Conseil municipal

Maire	Jean-Pierre PICARD
1 ^{ère} Adjointe	Ginette APCHIN
2 ^{ème} Adjoint	Francis VERNET
3 ^{ème} Adjointe	Christiane SOUBRIER
4 ^{ème} Adjoint	Simon BOULDOYRÉ
Conseillère déléguée	Marie Hélène SÉRONIE
Conseiller délégué	Christian VIDAL

Conseillère municipale	Nathalie DAUDÉ
Conseiller municipal	Jean-Claude LACOSTE
Conseillère municipale	Isabelle MEYNIEL
Conseiller municipal	Thierry FONTANILLE
Conseillère municipale	Aurélie DABERTRAND
Conseiller municipal	Gérard COMBELLES
Conseillère municipale	Marie-Josée LE BRAZIDEC
Conseiller municipal	Sylvain GAMEL

Rang du haut de gauche à droite :
Francis VERNET, Ginette APCHIN,
Thierry FONTANILLE, Christiane SOUBRIER,
Jean-Claude LACOSTE,
Marie-José LE BRAZIDEC, Christian VIDAL

Rang du bas de gauche à droite :
Gerard COMBELLES, Isabelle MEYNIEL,
Sylvain GAMEL, Aurélie DABERTRAND,
Jean-Pierre PICARD, Nathalie DAUDE,
Simon BOULDOYRE, Marie-Hélène SERONIE



Administration de la commune

Secrétariat de Mairie :

04 71 63 00 63

Site internet : www.reilhac.fr

Adresse mail :
mairie.reilhac@wanadoo.fr

Page facebook : [mairie reilhac](#)

Accueil du public :

mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h
mercredi et samedi de 8h30 à 12h

Permanence des élus (urbanisme,
travaux...) : le mardi de 14 h à 15 h et autres jours sur rendez-vous.

Personnel titulaire :

Secrétariat de mairie : Chantal JUILLARD

Service Technique : Laurent BEGUET
et Hervé ARGUEYROLLES

Groupe scolaire : Cantine : Cathy SERIEYS
Garderie : Jeanine AMBERT
Atsem : Marie ROQUIER

Personnel contractuel :

Secrétariat de mairie : Camille SOLIGNAC
(Service Intérim CDG 15)

Service technique : Philippe BOILEAU (contrat
d'apprentissage)

Cantine : Stéphanie BOULAY (contrat aidé)

École : Noémie DELORT (contrat aidé)

Personnel secrétariat de mairie



Ecole : 04 71 63 00 50

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 - 16 h 30

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :
mardi et jeudi de 11 h 30 à 12 h

Garderie : 07 85 22 75 99

Du lundi au vendredi de 7 h 30 (7 h sur inscription)
à 8 h 20 et de 16 h 30 à 19 h

Tarif : 1.50 € de l'heure (facturé à la demi-heure).

Cantine : 04 71 47 93 27

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
Tarif enfants : tarification solidaire « 1 € », adultes :
7,00 €

Facturation tous les deux mois pour la cantine et
garderie.



Services techniques



Personnel communal école et cantine

Administration de la commune

CEREMONIE DE DEPART A LA RETRAITE ET REMISE DE LA MEDAILLE D'HONNEUR REGIONALE DEPARTEMENTALE COMMUNALE



Dans la salle du Conseil Municipal où avaient pris place les invités, Monsieur le Maire, Jean-Pierre PICARD ouvrait la séance « Mesdames Messieurs, chers Amis, deux occasions nous réunissent aujourd'hui : le départ à la retraite de Claudine LAJARRIGE ainsi que les remises des Médailles d'Honneur Régionale, Départementale et Communale à Claudine LAJARRIGE, Chantal JUILLARD et Laurent BEGUET (absent excusé pour raison familiale) » dont il donnait le déroulement de leurs carrières.

« Cette manifestation a été repoussée par la crise sanitaire. En effet, Claudine a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} janvier 2020.

Claudine a été recrutée en septembre 1987 comme agent d'entretien des écoles et garderie puis elle assure les fonctions d'ATSEM suite à l'ouverture d'une classe en 1995 – Titularisée en septembre 2005 au départ à la retraite de Renée SALLES –



Durant ces 33 années passées au service de notre collectivité, Claudine a su faire preuve de responsabilité dans son travail mais aussi de constance dans l'action et d'une grande adaptabilité très appréciée par ses collègues mais aussi par les élus, le corps enseignant pour sa polyvalence, sa connaissance des enfants et des parents.

Pendant toutes ces années, ton engagement a été total au service de l'école de REILHAC.

Volontaire, toujours disponible, claudine, tous ceux qui t'ont côtoyée, garderont un bon souvenir de ton long passage à la commune de REILHAC.

Quant à la municipalité, je me fais le porte-parole de mes collègues élus pour te dire notre reconnaissance et notre gratitude pour toutes ces années passées à nos côtés.

Je te souhaite, au nom de tous réunis ici, une longue et paisible retraite entourée de tes enfants, Elodie, Hélène, Ludovic sans oublier bien entendu Stella, ta petite-fille adorée.

Aussi pour que ce départ ne tombe pas dans l'oubli, j'ai le plaisir de te remettre, au nom de la commune, ce modeste cadeau ». Monsieur le Maire remettait à Claudine LAJARRIGE, des chèques Kdo Cantal.

Et Monsieur le Maire continuait avec les remises de médailles :

« Pour toutes ces qualités et cette longue carrière passée à la mairie de REILHAC, je suis très honoré de te remettre la médaille d'Honneur Régionale – Départementale et Communale ».

Après avoir remis la décoration à Claudine LAJARRIGE, Monsieur le Maire continuait...

« Hé oui Chantal, vous aussi, vous êtes à l'honneur aujourd'hui mais pas pour votre retraite... qui n'est pas encore

Administration de la commune

effective car vous n'avez pas encore gagné au loto ! et nous sommes bien heureux de vous garder.

Vous être notre « secrétaire de mairie » avec tout ce que cela comporte car ce titre n'est pas galvaudé, au contraire, il se mérite...

Vous l'êtes donc depuis 1994 d'abord à temps partiel avec Josette GUBERT puis mi-temps à Reilhac et Saint-Santin Cantalès. Tout le monde vous connaît, vous apprécie, compte sur vous, vous êtes et devenez une référence reilhacoise et en même temps vous vous formez, vous progressez dans votre carrière et vous grimpez tous les échelons pour devenir Attaché, un grade important dans la fonction publique territoriale.

Nous sommes ravis de vous compter dans notre équipe.

Plus personnellement, je sais pouvoir compter sur vous. Nous travaillons ensemble pour le bien de tous dans un climat empreint de sérénité mais surtout de grande confiance.

Chantal, vous avez su déployer la panoplie de vos connaissances, de vos talents : autorité sans autoritarisme dans la gestion du service, maîtrise des dossiers, excellentes relations avec les élus qui m'entourent au Conseil Municipal et au CCAS, une grande disponibilité auprès de la population mais aussi vous faites preuve de pédagogie efficace auprès des stagiaires que nous accueillons.

La commune ne peut que se féliciter de vous accueillir car vous êtes une pièce incontournable, un rouage indispensable pour la bonne marche de notre commune sans oublier votre savoir que vous savez mettre au profit de nos associations.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, je me fais un plaisir de vous remettre aujourd'hui la Médaille d'Honneur Régionale – Départementale et Communale pour ces années de bons et loyaux services... Avec vous Chantal, la maison commune est bien tenue... »

Monsieur le Maire remettait les médailles, les diplômes et des chèques KDO CANTAL offerts par la commune accompagnés d'un bouquet de fleurs. Claudine LAJARRIGE se voyait remettre une composition gourmande offerte par M. le Maire et le personnel communal pour son départ à la retraite.

Cette cérémonie sympathique se clôturait par un vin d'honneur dans le respect des gestes barrières.

Monsieur le Maire a remis par la suite la médaille d'Honneur à Laurent BEGUET, agent de maîtrise aux services techniques qui a été recruté sur le poste d'agent d'entretien en 1998 et aujourd'hui promu au grade d'agent de maîtrise principal après concours, sans oublier de lui remettre le diplôme, les chèques KDO et une dégustation « fruitée viticole » plus appréciée que florale.



Administration de la commune



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

DELPUECH Nino	6 avril	DELPUECH Nicolas et MOLHERAT Sonia - 2 rue de la Fontaine Brousse
FOURCAUD Clara	31 juillet	FOURCAUD Romain et WALTZER Sarah - 20 rue de Recoulet
AUBER MIHAÏLOV Ambre	1 ^{er} août	AUBER Matthieu et MIHAÏLOV Delphine - 3 rue des granges Reilhaguet

MARIAGES

BOUDINAUD Claire Marie et MONTORIOL Pierre-François	24 avril
DUBOISSET Valérie et MARTIN Thierry	10 juillet
COMBES Angélique et DE CLERCQ Steeve	4 septembre



DÉCÈS

MIZERMONT Raymonde née THOUMIEUX	81 ans	4 janvier	13 rue des Glycines
BARBET Lucienne née FONTANEL	90 ans	5 janvier	7 rue de Lestoubeyre
LABERTRANDIE Jean-Pierre	63 ans	11 février	11 rue des Aubépines
GUILBAULT Jean	86 ans	25 février	37 avenue de la Liberté
ISOULET Elie	88 ans	3 mars	2 place de la Mairie
CAMBON Paul	89 ans	5 avril	10 rue des Myosotis
CLAUSEL Jean-Marie	91 ans	26 juin	10 avenue de la Liberté
THERIZOLS Yvette née LASSALE	85 ans	29 juin	21 rue des Orchidées
THERIZOLS Eliane	59 ans	29 juin	21 rue des Orchidées
GENDRE Christine née PEBREL	59 ans	21 septembre	5 allée des Chênes
CALVET Anna née VEYRINES	89 ans	30 septembre	8 rue des glycines
MONTERGOUS Jacques	83 ans	10 novembre	29 avenue de la Liberté
BEGUET André	89 ans	24 novembre	23 rue des Glycines
MOREL Henri	82 ans	9 décembre	11 rue des Glycines
VERNET Jean	86 ans	27 décembre	9 rue des Granges
WISNIEWSKI André	91 ans	27 décembre	19 avenue de la Liberté

DÉCÈS A LA MAISON DE RETRAITE "Résidence Les Prés Verts"

CHAMBON Marguerite Jeanne	96 ans	7 janvier
MANGART Maria Dolorès née ALCARAR	95 ans	28 janvier
DEJOU Marie Antoinette née LAVIGNE	89 ans	16 mars
CANAL Inken Petra née MULLER	79 ans	22 mars
CAYROL Maria Joséphine née ROQUES	92 ans	25 mars
VITALIS Geneviève née ONFROY	92 ans	20 août
FRESNEAU Karin née ERNST	78 ans	27 août
SOUJQ Jean	84 ans	29 août
GUIGNARD Christianne née SAGEOT	94 ans	22 septembre
PEYRAT Charles	94 ans	28 septembre
MORENO Yvette née VIZET	90 ans	9 octobre
COUDERC Pierre	96 ans	13 octobre
GAILLARD Germain	96 ans	17 octobre
LEFEVRE Maria née GIBERT	83 ans	18 octobre
GYRE Marie-Louise	83 ans	20 octobre
ESTAMPE Maria née LACASSAGNE	86 ans	21 octobre
VIALARD Marie Antoinette née AUBERT	91 ans	24 octobre
GUILLLOT Marguerite née MIECAZES	94 ans	21 novembre
BONHOMME Clarisse née POIGNET	92 ans	25 novembre
PESCHAUD Georgette née CHASTANET	91 ans	30 novembre
NIGOU Jean-claude	67 ans	16 décembre
MAURY Marie Jacqueline née CHANTAL	95 ans	19 décembre
BOYER Marguerite	83 ans	20 décembre
FERNANDEZ Thérèse née MOULIN	93 ans	25 décembre



Administration de la commune

MEMENTO A L'USAGE DES ADMINISTRES

CARTES D'IDENTITE :

Celles délivrées après le 2 janvier 2004 sont prorogées de 5 ans automatiquement sur le territoire français. Elles sont refaites uniquement en cas de changement d'état civil, changement d'adresse, réservation de voyage ou de séjour à l'étranger, personne mineure au moment de la première demande.



DEPUIS LE 21 MARS 2017, les demandes de cartes d'identité et de passeports se font comme les passeports dans les 9 communes habilitées. Celles au plus près sont :

- mairie d'AURILLAC : renseignements au 04.71.45.46.31
- mairie d'ARPAJON SUR CERE : renseignements aux 04.71.63.67.83

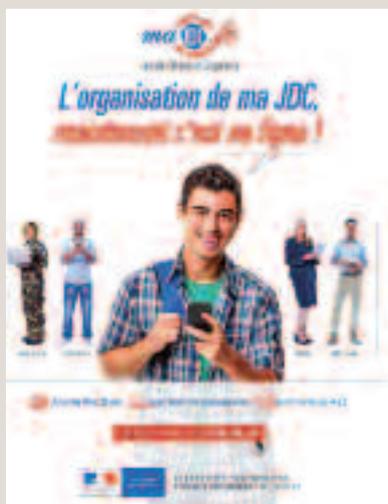
SORTIES DE TERRITOIRE pour les mineurs non accompagnés de leur(s) parent(s) :

L'article 371-6 du code civil prévoit désormais l'obligation pour tout mineur qui voyage sans un représentant légal de justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale pour sortir du territoire français. Le décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 précise les conditions d'application de ce dispositif et, en particulier, prévoit l'utilisation de l'imprimé CERFA n° 15646*01.

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire ; les communes peuvent toutefois informer utilement les usagers et, le cas échéant, mettre le formulaire CERFA à la disposition des personnes qui ne disposeraient pas d'un accès à internet ou d'une imprimante.

RECENSEMENT MILITAIRE DÈS 16 ANS :

Pour vous recenser et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté, se présenter à la mairie dans les trois mois qui suivent le 16^e anniversaire muni d'une pièce d'identité et du livret de famille). Il vous sera



délivré une attestation de recensement qui sera demandé pour l'inscription à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique). Le recensement déclenchera **l'inscription automatique sur les listes électorales** dès l'âge de 18 ans.



Les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, depuis le 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Les documents à fournir sont :

- Pièce d'identité en cours de validité des 2 partenaires
- Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois des 2 partenaires
- Justificatif de domicile
- Déclaration de PACS*
- Convention de PACS*
- Attestation de non lien de parenté*
- Attestation de résidence principale commune* (si hébergement déclaration de l'hébergement).

** Ces documents peuvent être téléchargés sur internet ou fournis par la mairie.*

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie au 04 71 63 00 63

NOUVEAU



Activité Municipale

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur PICARD Jean Pierre pour l'approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2020 et le vote des budgets primitifs 2021. Cette séance s'est déroulée le 7 avril 2021 après la réunion de la commission des finances réunie le 23 mars 2021.

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2020 s'élevait à 842 292.90 € contre un montant de dépenses de 603 191.62 €. Ce qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 239 101.28 €.

Considérant les recettes d'investissement versées et les travaux d'investissement restant à réaliser de l'année 2020, le besoin d'investissement pour équilibrer la section s'élève à 215 863.38 €

L'excédent de fonctionnement à reprendre en 2021 s'élève donc à 23 237.90 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé les propositions de budgets faites par Monsieur le Maire, Jean-Pierre PICARD.

FISCALITE : à compter de 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la TH (Taxe d'Habitation) sur les résidences principales dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée pour les communes en partie par le transfert de la part départementale de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties). Cette suppression de la TH entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition comme ci-après :

	TAUX 2020	PRODUITS 2020	TAUX 2021	PRODUIT ATTENDU
TAXE d'HABITATION	18.66 %	196 676 €	18,66 %	16 041 €
TAXE FONCIER BATI	26.67 %	179 196 €	50.73 % (23.56 % département + 27.17 % commune)	344 863 €
TAXE FONCIER NON BATI	99.70 %	29 810 €	100.69 %	30 308 €
TOTAL DES 3 TAXES		405 682 €	TOTAL	391 212 €
			Compensation Etat	47 239 €
TOTAL				438 451 €

Avec une variation des bases d'imposition par l'Etat cette année qui est de + 0.20 % ; la progression physique liée aux nouvelles constructions pavillonnaires et l'augmentation de la commune de 1 %, les recettes des impôts locaux s'élèvent à 438 451 € dont 375 171 € Taxe Foncière bâtie et non bâtie – 16 041 € ressources fiscales sur les TH – compensation de la TF de 5 538 € et 41 701 € transfert de la part départementale et de la mise en œuvre d'un

coefficient correcteur d'équilibrage qui garantie à chaque commune une compensation à hauteur du produit de la TH perdu.

Le montant du budget primitif 2021 s'établit ainsi à 1 752 611.66 € et se répartit comme suit :

- Section de Fonctionnement : 855 920.90 €
- Section Investissement : 896 690.76 €

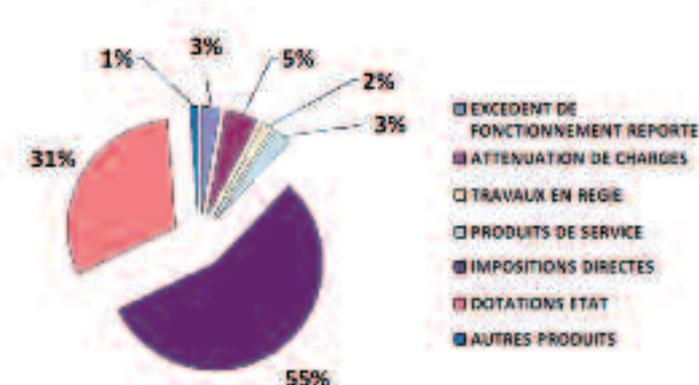
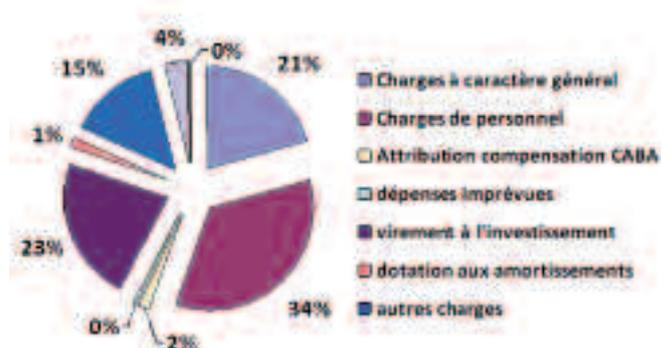
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses se décomposent comme suit :

011	Charges à caractère général	179 450.00
012	Charges de personnel	294 800.00
014	Attribution de compensation CABA	14 000.00
022	Dépenses imprévues	4 052.52
023	Virement à l'investissement	196 000.00
042	Dotations aux amortissements	10 137.38
65	Autres charges de gestion courante	124 610.00
66	Intérêts d'emprunt	32 650.00
67	Autres charges	221.00
	TOTAL DES DÉPENSES	855 920.90

Financées par les recettes ci-après :

002	Excédent de fonctionnement reporté	23 237.90
013	Atténuation de charges sur rémunération	42 600.00
042	Travaux en régie	15 000.00
70	Produits de services (eau, cantine, garderie)	24 100.00
73	Impositions directes (Impôts, pylone...)	474 317.00
74	Dotations État	266 246.00
75	Autres produits (Loyers...)	7 620.00
76	Autres produits (Parts sociales)	
77	Produits exceptionnels	2 800.00
	TOTAL DES RECETTES	855 920.90



Activité Municipale

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses s'élèvent à **896 690.76 €**

DÉPENSES	Vote 2021
Travaux de voirie / Mission maîtrise œuvre Entrée 2 / Lots à Brousse	81 879.00 €
Travaux rénov. énergétique école et logement	255 000.00 €
Travaux en régie	15 000.00 €
Solde exécution N-1	304 310.38 €
Remboursement capital emprunt	142 850.00 €
Caution départ locataire	500.00 €
Logiciels mairie (Cloud) (2 ans)	5 600.00 €
Cheminement piéton fonds de concours	10 000.00 €
Travaux voirie accès terrains Dussault/Lavigne	40 000.00 €
Poteau incendie à Lagarde	3 700.00 €
Eclairage public	7 000.00 €
Acquisition de matériel voirie (désherbeuse...)	3 000.00 €
Ecole numérique et matériel vidéo projection école/mairie	12 000.00 €
Téléphonie mairie	3 000.00 €
Buts terrain de sport et jeux cour école	8 400.00 €
Panneaux rues / Mise à jour artisan / Miroirs...	4 451.38 €
TOTAL DES DÉPENSES	896 690.76 €

Ces dépenses sont financées par :

RECETTES	Vote 2021
Virement de la section de fonctionnement	196 000.00
FCTVA	23 000.00
Taxe aménagement sectorielle (Dussault/Lavign)	40 000.00
Taxe aménagement commune	3 000.00
Caution rentrée locataire	500.00
Cession de terrain (Walter et Leybros)	3 000.00
Amortissement	10 137.38
Excédent de fonctionnement capitalisé	215 863.38
DETR / Groupe scolaire	41 293.00
Fonds Cantal Solidaire pour groupe scolaire	11 457.00
Subvention Régions / CABA : FSIL / CAR	39 276.00
Participation voirie Semeteys Brousse	6 000.00
Plan de relance région travaux rénov. éner.	100 000.00
Plan de relance département travaux rénov. éner.	10 614.00
Plan de relance DETR / DSIL	59 200.00
Plan de relance numérique mairie école	7 350.00
Emprunt à prévoir	130 000.00
TOTAL DES RECETTES	896 690.76 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VOTE 2021

Association des Parents d'Elèves Subvention habituelle	1 050,00
Activités extra scolaires	920,00
HIP HOP	375,00
Coopérative scolaire (projet d'Ecole)	150,00
Subvention Entente Vallée de l'Authre (G.V.A.)	300,00
HBC NRJSTC (HAND)	200,00
Association de gym REILHAC	500,00
USVA (foot)	1 100,00
Le Tilleul Reilhacois Subvention habituelle	500,00
Concours ADAPEI	500,00
Ecole de Pétanque	100,00
Comité des Fêtes Subvention annuelle	1 200,00
Location podium	250,00
Courses cyclistes	250,00
Participation feu d'artifice	2 000,00
Les Amis de Broussette	150,00
ACCA	250,00
Amicale des prés verts	200,00
AMIGAU	100,00
Club Canin Cantalien	160,00
Association donneurs de sang	300,00
Association anciens combattants	100,00
Association Anciens d'Algérie	100,00
Retraite Sportive de la Vallée de l'Authre	100,00
Vergers de la Vallée de l'Authre	100,00
Comice Agricole Jussac	50,00
Les restaurants du Cœur	300,00
Le Secours Populaire	300,00
ADMR SAINT CERNIN	150,00
Le secours Catholique	200,00
Epicerie Sociale	200,00
Bibliothèque Sonore Aurillac	50,00
Association Lutte contre le Cancer	160,00
Pupilles Ecole Publique	30,00
FAL	30,00
Association Jeunesse en plein air	30,00
Association Cantalienne des Amis de la Lecture	80,00
Association Pêche Pisciculture Aurillac	20,00
Aurillac Cantal Cyclisme	300,00
CONGRES FNB 2022	100,00
TOTAL PREVU POUR 2021	12 955,00
PROVISION	1 045,00
TOTAL PREVU AU BUDGET 2021	14 000,00

BUDGET ANNEXE : Maison de retraite : sont inscrits, comme chaque année, depuis son ouverture en 2009, les échéances d'emprunts de la construction effectués par la commune qui sont remboursés par les Cités cantaliennes de l'Automne, gestionnaire de l'établissement sous la forme de loyer. Le vote du budget primitif s'élève à 378 000 € en fonctionnement et à 550 380.47 € en investissement. Ce budget sera clôturé en 2022 en raison de la cession de l'établissement aux Cités Cantaliennes de l'Automne).

BUDGET ANNEXE : C.C.A.S. Ce budget s'équilibre à la somme

de 6 089.09 €. Les principales dépenses sont la confection des colis de Noël, la fête des mères et le repas des Aînés qui n'a pas pu avoir lieu cette année en raison de la situation sanitaire. Une prévision est réalisée pour subventionner les voyages scolaires des élèves du secondaire pour lesquels le CCAS sera sollicité par la famille directement et qui étudiera avec bienveillance les dossiers. De même pour les demandes de secours exceptionnels sollicités auprès de la commission après instruction des dossiers par les services sociaux du département.

Activité Municipale

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Séance du 15 mars 2021

OBJET : Point sur le plan de relance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des financements obtenus pour la dernière tranche de travaux de rénovation énergétique au groupe scolaire et réfection de la toiture dont le montant estimatif des travaux s'élève à 212 269.50 € H.T. honoraires compris.

Ce dossier a fait l'objet d'une demande de financement au titre du plan RELANCE au niveau de la REGION – De l'ETAT (DETR et DSIL) et du DEPARTEMENT (Bonus relance).

A ce jour, les financements connus sont

- LA REGION pour 100 000 €
- LE DEPARTEMENT pour 10 614 €

Ce qui représente 52 % de financement.

Restent les financements DETR et DSIL qui ne sont pas connus.

Le taux maximum des subventions ne pouvant excéder 80 %, les financements attribués seront communiqués à la préfecture du Cantal pour l'examen au titre de la DETR et DSIL.

OBJET : Adhésion au dispositif de la tarification sociale des Cantines Scolaires.

D'après les renseignements concernant le dispositif de la cantine à 1 €, les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale pourraient appliquer ce tarif.

Après vérification, il s'avère que seules les communes percevant la fraction « cible » de la DSR peuvent y prétendre.

La commune n'étant pas éligible à cette fraction, le Conseil Municipal regrette que de ne pas pouvoir mettre en place ce dispositif qui permettrait une tarification sociale adaptée aux revenus modestes.

OBJET : Personnel Communal : création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale fait part chaque début d'année des possibilités d'avancement des agents communaux.

Cette année, un agent peut prétendre à un avancement de grade et le Conseil Municipal doit délibérer pour la création de ce poste.

Monsieur le Maire propose donc la création d'un poste d'adjoint technique Principal 1^{ère} classe – 31/35^e à compter du 1^{er} octobre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la création de ce poste.

OBJET : Personnel Communal : avenant au contrat d'apprentissage.

La MFR de MAURIAC, établissement dans lequel est inscrit Philippe BOILEAU qui est en contrat d'apprentissage, a informé la commune que le diplôme du BEPA allait être remplacé en 2022 par une attestation de formation, le contrat d'apprentissage devant se faire sur 3 ans. Avis favorable du Conseil Municipal pour 3 ans.

Séance du 7 avril 2021

Approbation des Comptes de Gestion 2020 - Budget Principal et Budgets Annexes MAPAD et LOTISSEMENT.

Le conseil Municipal, ayant constaté les résultats des comptes de gestion établis par le comptable public et ceux-ci étant en concordance parfaite avec les comptes administratifs établis par la commune, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les comptes de gestion 2020 pour le budget principal et budgets annexe MAPAD et LOTISSEMENT.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL – APPROUVEE A L'UNANIMITE

- Résultat reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : - 272 482.39 €
- Résultat reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : + 32 065.27 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement : 31 827.99 €
- Solde d'exécution de la section de fonctionnement : 207 036.01 €

Restes à réaliser : par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser pour un montant de 12 579 € en dépenses et 101 026 € en recettes.

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à 215 863.38 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 215 863.38 €

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 23 237.90 €

• Pour le Budget annexe LOTISSEMENT :

Reports : résultat reporté de la section investissement de l'année antérieure : - 37 201.49 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 37 201.49 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

• Pour le budget annexe MAPAD :

Résultat reporté de la section investissement de l'année antérieure : - 304 722.83 €

Résultat reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 0 €

Solde d'exécution de la section d'investissement : 3 657.64 €

Solde d'exécution de la section de fonctionnement : 224 426.69 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 308 380.47 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la

Au fil des réunions du Conseil Municipal

section de fonctionnement soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Excédent de fonctionnement capitalisé : 224 426.69 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal des taux d'imposition voté en 2020 soit pour la

- T.H. : 18.66 %
- T.F.B. : 26.67 %
- T.F.N.B. : 99.70 %

A compter de l'année 2021, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales dont la suppression progressive devrait s'achever en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

De ce fait, la suppression de la TH entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021.

Le taux de la TFPB départemental étant de 23.56 %, les taux actualisés seraient

- Pour la TFB de 50.23 (23.56+26.67)
- Pour la TFNB de 99.70

Considérant la revalorisation des bases par l'Etat de 0.20 % et l'évolution physiques des bases, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le produit attendu de 1 % en approuvant les taux ci-après à compter de 2021 :

- TFB : 50.73 % (le taux plafond pour 2021 est de 118.73)
- TFNB : 100.69 % (le taux plafond pour 2021 est de 229.10)

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Après avoir procédé au vote des taux d'imposition, la proposition de budget primitif du budget principal s'élève à 855 920.90 € pour la section de fonctionnement et à 896 690.76 € pour la section d'investissement.

En ce qui concerne les budgets annexes :

- Pour le budget MAPAD, la proposition s'élève à 378 000 € pour la section de fonctionnement et à 551380.47 € pour la section d'investissement
- Pour le budget LOTISSEMENT, la proposition s'élève à 317 211.49 € pour la section de fonctionnement et à 597 221.49 € pour la section d'investissement.

Après avoir pris connaissance du détail des propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ADOPTE ces budgets primitifs. (Voir détail vote du budget primitif 2021)

Renouvellement des lampes à vapeur de mercure TRANCHE 3

Le Conseil Municipal est informé par le Syndicat Départemental d'Energie que les travaux de remplacement des lampes d'éclairage public concernant la 3^e tranche vont dé-

buter. Le montant total H.T. de l'opération s'élève à 10 685.24 € avec une prise en charge du Syndicat à hauteur de 50 %.

Demande de financement au titre du FCS 2021

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune est éligible au Fonds Cantal Solidaire financé par le Département et qu'il était prévu dans le programme triennale 2019-2021, l'aménagement de la salle de motricité qui avait été retenu pour un financement représentant 12 % de l'opération.

Considérant l'avancement des dossiers, il y aurait lieu de demander au Conseil Départemental le redéploiement de la subvention présélectionnée pour la création de la salle de motricité vers l'opération de voirie communale à Broussette.

Le montant des travaux s'élève à 60 507.20 € H.T., le financement du FCS à hauteur de 12 % est demandé au Département.

Défense Externe Contre l'Incendie. Fourniture, contrôle et entretien des poteaux d'incendie – Adhésion au groupement de commandes.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les marchés relatifs à la fourniture, au contrôle et à l'entretien des poteaux incendie arrivent à échéance dans le courant de l'année 2021. Il est en conséquence envisagé d'organiser une nouvelle consultation en vue de pourvoir à ces mêmes prestations durant les années à venir.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de s'associer à la démarche d'un groupement d'achat dans le cadre d'un groupement de commandes auquel participeront les communes signataires de la convention constitutive dudit groupement conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique.

La constitution de ce groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention constitutive qu'il est ici proposé d'adopter. Celle-ci dispose notamment que la Ville d'Aurillac assurera les fonctions de coordonnateur au sein du groupement et, qu'à ce titre, elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes.

Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Hautes-Pyrénées (SDE65) et du Tarn (SDET) pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.

Considérant que la commune de REILHAC au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer au groupement de commandes cité ci-dessus.

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement d'achat pour :

Activité Municipale

Au fil des réunions du Conseil Municipal

- L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;
- la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

Séance du 8 juillet 2021

Demande de financement au titre des amendes de police – année 2021.

Le programme Sécurité concernant la rue du bois des violettes – rue des glycines – route de capelle et Brousse est présenté au Conseil Municipal.

Une étude concernant le stationnement sur les lotissements rue du bois des violettes et rue des glycines a été faite en collaboration avec le CIT : la solution retenue est la mise en sens unique et la pose de potelets pour sécuriser les piétons.

De plus, devant la vitesse excessive des véhicules sur la route de Capelle et de Brousse, il a été décidé de mettre en place des radars pédagogiques afin de sensibiliser les automobilistes.

Le coût total de ces travaux est estimé à 15 907.20 € H.T. Ce dossier sera présenté au Conseil Départemental pour une demande de subvention au titre des amendes de police.

Point sur les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 7 mai 2021 pour examiner les propositions reçues suite à l'appel d'offre publié dans la Montagne et sur le site achat public conformément à la réglementation des marchés publics.

Au vu des propositions reçues et après analyse, les entreprises retenues sont :

- Pour le lot N° 3 – Couverture Zinguerie : entreprise AURITOIT pour un montant de 79 234.50 €
- Pour le lot n° 2 – Charpente bois menuiserie ext et int : Entreprise JOANNY pour un montant de 60 882.60 €
- Pour le lot n° 5 – Electricité : Entreprise LONGUECAMP pour un montant de 2 829 €.
- Le lot 1 (ravalement extérieur sur une petite surface) a été déclaré infructueux (pas de proposition reçues)
- Le lot 4 : peinture – a été annulé en raison de la modification de travaux (travaux prévus dans la classe pas nécessaire donc annulés) – seule la pose d'isolation soufflée dans les combles sera réalisée.

Ces deux lots seront attribués à l'entreprise VEINAZES DECO par acte de sous-traitance avec les deux entreprises retenues.

En ce qui concerne le financement des travaux, le plan de financement est le suivant :

- REGION : Plan Bonus Relance : 100 000 €
- DEPARTEMENT : Fonds Cantal Solidaire : 10 614 €
- DETR : Etat 59 435 €

Soit un total de subvention de 170 049 € représentant 80 % de subventions.

Plan de relance équipement numérique

La commune a été retenue dans le cadre du plan relance – continuité pédagogique – pour le socle numérique dans les écoles élémentaires.

Pour le volet équipement : Base subventionnable : 10 500 € - subvention 70 % soit 7 350 €

La proposition faite lors de la demande était :

- Ecran multifonction : ECRAN 4K / Vidéoprojecteur/ tableau blanc
- VPI – 4 tablettes avec clavier amovible – 2 PC PORTABLE
- 3 Visualiseurs de documents – 12 casques+micro-casques

Pour un montant total de 12 579 € H.T.

Pour le volet ressources pédagogiques : Base subventionnable : 840 € - Subvention 50 % soit 420 €

Les préconisations faites par l'inspection académique : Abonnement ENT DE L'école de Beneylu Express à Beneylu School.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte, ces propositions.

Rentrée Scolaire 2021 : nouveau rythme.

A compter de septembre 2021, le nouveau rythme scolaire a été validé par l'Inspection Académique à savoir école sur 4 jours les lundis – mardis – jeudis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Suite à une enquête auprès des parents afin de connaître les besoins d'un service d'accueil les mercredis matins, il a été décidé de confier cette gestion au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre qui, jusqu'à maintenant, prenait en charge, dès la fin des cours du mercredi, les élèves fréquentant l'accueil à Crandelles (repas et activités après-midi).

L'accueil le matin se fera donc sur REILHAC et pour les élèves qui restent à la journée, le transport pour le repas et les activités l'après-midi à CRANDELLES continuera d'être assuré par le Centre Social.

Les modalités d'inscriptions seront établies par le Centre Social qui en informera la mairie et les parents d'élèves pour la rentrée.

Plan France relance ; mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une lettre d'information aux élus concernant la mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes.

Devant le contexte de crise sanitaire actuelle, le gouvernement a volontairement choisi d'axer son action sur l'avenir des jeunes afin de faciliter leur entrée dans la vie professionnelle, d'orienter et de former des jeunes vers des secteurs d'avenir et accompagner les jeunes éloignés de l'emploi.

Le plan comprend notamment le financement des contrats aidés et la création de Parcours Emplois Compétences pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, considérant les besoins au groupe scolaire, deux emplois seraient susceptibles d'intéresser ce public et propose les postes ci-après :

- ATSEM en classe de GS/CP et aide à l'encadrement le mercredi matin : 26/35^e
- Aide à la cantine 23/35^e

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette proposition.

Adhésion au dispositif de tarification sociale pour la cantine et la garderie.

• Pour la cantine :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du nouveau dispositif de tarification de la cantine à 1 € ; L'Etat ayant élargi le périmètre des communes éligibles à celles attributaires de la fraction PEREQUATION de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) (précédemment seules étaient éligibles les communes percevant la fraction CIBLE).

Les communes doivent appliquer une tarification sociale qui consiste à proposer des tarifs différents aux familles en fonction de leurs revenus. Au moins trois tranches de tarification doivent être proposées, en fonction des revenus ou du quotient familial, dont au moins une tranche inférieure ou égale à 1 € et une tranche supérieure à 1 €. Pour les repas facturés à 1 € ou moins, l'Etat subventionne la commune à hauteur de 3 €.

La commission scolaire qui a travaillé sur ce nouveau dispositif, propose :

Cantine	QF CAF ou MSA	Tarif payé par famille
Tranche 1	0 à 800 €	0.80 €
Tranche 2	801 à 1 600 €	0.90 €
Tranche 3	1 601 à 2 202 €	1.00 €
Tranche 4	A partir de 2 203 €	2.70 €

Le tarif adulte « extérieur au service » est maintenue à 7 €.

• Pour la garderie :

La proposition de la commission scolaire :

Garderie	QF CAF ou MSA	Tarif horaire payé par famille (calculé au quart d'heure)
Tranche 1	0 à 800 €	1.40 €
Tranche 2	801 à 1 600 €	1.50 €
Tranche 3	1 601 à 2 202 €	1.60 €
Tranche 4	A partir de 2 203 €	1.70 €

Le Conseil Municipal accepte les propositions de tarifs ci-dessus qui rentreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2021.

Dénomination de nouvelles voies.

Suite à la construction de 4 pavillons à l'entrée du chemin des écureuils, Gérard COMBELLES, conseiller municipal et riverain, s'était proposé pour rencontrer les deux autres riverains concernés pour leur demander s'ils accepteraient de changer de numéros afin d'éviter de créer une nouvelle voie. Tous ayant accepté, l'adresse des 4 nouveaux pavillons sera « **Chemin des Ecureuils** ». Seuls les numéros seront modifiés pour les pavillons existants.

Pour les deux lots « SEMETEYS » à Brousse, la proposition est « **Rue du Castel** – Brousse »

Pour le Château de Broussette : « **1, allée du Château de Broussette** »

Pour les lots « DUSSAULT et LAVIGNE » : « **impasse du Castagnier** »

Le Conseil Municipal approuve la dénomination de ces nouvelles voies.

Séance du 7 octobre 2021

Information sur la rentrée scolaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des effectifs scolaires enregistrés à la rentrée de septembre 2021 répartis comme suit :

- Classe CM : 18 - Enseignante : Marianne REALLON
- Classe CE : 14 - Enseignante : Fabienne BLANC et Florian ROUQUETTE
- Classe GS/CP : 14 - Enseignants : Carine GOMEZ et Delphine GARCIA
- Classe Maternelle : 13 - Enseignante : Christelle SOULIÉ

Soit 59 élèves.

Le nouveau rythme scolaire se déroule sur 4 jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

La restauration scolaire fonctionne sur deux services.

Les horaires de la garderie : à partir de 7 h et jusqu'à 19 h. Il sera fait le point sur cette amplitude pour la rentrée de Toussaint.

Pour le mercredi, le centre social intercommunal de la Vallée de l'Authre assure l'accueil en centre de loisirs le matin à Reilhac et les enfants sont conduits à Crandelles les après-midis pour ceux inscrits à la journée.

A ce jour, 17 enfants sont inscrits pour le mercredi matin.

Dans le contexte COVID-19, le protocole sanitaire est mis en œuvre dès la rentrée conformément au niveau 2 qui est passé au niveau 1 au 04/10/2021.

Personnel communal

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le recrutement des deux personnes en contrat aidé a été fait sur la base de 23/35 et 26/35^e.

Ces contrats ont été signés dans le cadre de la mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes du Plan France relance et ont bénéficié d'une prise en charge de 65 % par l'Etat.

En ce qui concerne les formations suivies par les personnes retenues, celles-ci sont dispensés par l'AFORMAC pour la préparation au CAP PETITE ENFANCE. Le financement sera fixé dès que la participation des organismes extérieurs sera communiquée à la mairie.

De plus, la commune a adhéré au dispositif de formation d'assistant de mairie dispensé par la CCI et le CDG15 en accueillant une stagiaire pendant la formation pratique qui est de 15 semaines entre le mois de mai et de décembre 2021.

Approbation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 9 septembre 2021 concernant la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines GEPU » et mise en œuvre d'une procédure de libre révision des attributions de compensation concernant le transfert à la CABA de cette compétence.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les rôles respectifs de la CLECT et des assemblées délibérantes dans les procédures de transfert de compétence qui, au cas pré-

sent, ont été activées pour formaliser les conditions techniques, juridiques et financières dans lesquelles la « gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU) est confiée à la CABA par l'ensemble de ses communes membres. Il souligne que ce transfert a été inscrit dans la loi NOTRe du 7 août 2015 et qu'il est entré en vigueur de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

Ainsi, la CLECT est chargée d'élaborer un rapport qui détaille les conditions de cette évaluation et valorise les coûts et les ressources qui sont attachés audit transfert. Ce rapport constitue la référence de droit commun pour déterminer les montants qui seront pris en considération pour procéder à la révision des attributions de compensation (AC) à ce titre.

La CLECT a arrêté la définition des limites géographiques et techniques mises en œuvre pour qualifier et évaluer les charges attachées à la compétence GEPU ainsi que le montant des charges transférées dans le cadre de l'évaluation dite de « droit commun ».

Au vu des éléments présentés et après avoir pris connaissance de l'intégralité de son contenu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport de la CLECT en date du 9 septembre 2021 portant sur le transfert à la CABA par l'ensemble de ses communes membres de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » ainsi que l'a imposé aux collectivités locales la loi NOTRe du 7 août 2015 avec effet impératif au 1er janvier 2020.

Dans ce cadre et du fait de l'absence de prise en compte des charges transférées au titre de la compétence GEPU dans le calcul des Attributions de Compensation des communes membres, cette compétence serait ainsi intégralement financée par le Budget Principal de la CABA ce qui pourrait justifier à l'avenir pour assurer son équilibre de mobiliser une part de la fiscalité sur le Foncier Bâti.

Il est à relever que cette solution permet également de préserver les intérêts des communes pour toute la période transitoire qui a couvert les exercices 2020 et 2021. Sur ces deux années, bien que la CABA soit juridiquement compétente, des travaux notamment d'investissement sur les réseaux pluviaux ont continué à être portés par les communes dans un cadre conventionnel et en accord avec la CABA. Les charges attachées à ces projets leur seront, en ce cas, remboursées par la Communauté dans le cadre de la mise en œuvre, en 2022, des opérations comptables et patrimoniales de régularisation.

Il est en conséquence, la proposition de la CABA est validée à savoir :

- le recours à la procédure dérogatoire de « révision libre » des attributions de compensation dans le cadre du V 1° bis de l'article 1609 nonies C du CGI ;
- d'approuver l'absence de prise en compte des charges transférées au titre de la compétence GEPU dans le calcul des Attributions de Compensation de chacune des communes ;
- de prendre acte que les impacts de cette décision sur l'équilibre du Budget Principal de la CABA seront appréciés lors du vote du Budget Primitif 2022 et pourront donner lieu, en tant que de nécessaire, à la mobilisation d'une part de fiscalité sur le Foncier Bâti.

Séance du 29 novembre 2021

Programme DETR 2022 pour travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie.

Après le groupe scolaire, il est proposé de continuer le programme de rénovation énergétique sur le bâtiment de la mairie dont les travaux de réhabilitation effectués en 1991 étaient inscrits dans le programme de valorisation du patrimoine bâti du centre-bourg, ces travaux pouvant faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR 2022.

Les travaux comprennent l'isolation des combles, le remplacement de toutes les menuiseries intérieures et extérieures, de tous les radiateurs électriques par des radiateurs à inertie et panneaux rayonnants ainsi que les luminaires.

Ce projet comprenant 5 lots répartis comme suit :

- Lot 1 – Couverture zinguerie
- Lot 2 – Menuiseries extérieures et intérieures
- Lot 3 – Cloisons sèches faux-plafonds – isolation- peintures
- Lot 4 – revêtement de sol
- Lot 5 – électricité

Le montant estimatif des travaux s'élève à 167 310 € H.T. et le montant à prévoir honoraires compris à 190 810 € H.T.

Le projet de financement prévisionnel serait

- DETR : 40 % soit 76 324 €
- AUTOFINANCEMENT/EMPRUNT soit 114 486 €

Ce dossier fera l'objet d'une subvention DETR 2022 auprès de Monsieur le Préfet du Cantal.

Secrétariat de mairie : modification du temps de travail de l'agent titulaire.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de revoir les horaires du personnel administratif devant la difficulté de pourvoir au remplacement d'un agent titulaire suite à une mutation externe.

Actuellement, les fonctions de secrétaire de mairie sont assurées par un agent ayant le grade d'ATTACHÉ sur un temps de travail hebdomadaire de 20 heures ; Pour le complément d'heures, la commune adhère au dispositif des contrats aidés en vue de permettre aux stagiaires d'accéder à une formation qualifiante.

A ce jour, l'agent titulaire qui est intercommunal, accepterait un horaire hebdomadaire de 32 h au lieu des 20 h et diminuerait d'autant ses heures dans l'autre collectivité.

Il est décidé l'augmentation du temps de travail de cet agent, sur le grade d'ATTACHÉ, en passant de 20 h à 32 h, à compter du 1er janvier 2022.

Délibération autorisant le recours au service intérim du CDG15 pour un emploi administratif.

La commune a adhéré au dispositif de formation d'assistant de mairie mis en place par le CDG15 et la CCI. La formation se termine en décembre 2021 et les personnes ayant suivi cette formation sont inscrites au services intérim du CDG15 pour une durée de 6 mois.

Devant l'accroissement temporaire d'activité notamment en ce qui concerne les élections et les nouvelles réglementations au niveau de l'urbanisme, Il est décidé de faire appel

Au fil des réunions du Conseil Municipal

au service d'intérim pour un emploi administratif, pour une durée de 6 mois, sur un temps hebdomadaire de 15 heures.

Transfert du terrain de la maison de retraite du budget principal au budget annexe.

Par délibération du 30/09/2020, il a été acté le principe d'un rachat anticipé de la Résidence des prés verts par les Cités cantaliennes de l'Automne. L'opération de réalisation de cette maison de retraite avait donné lieu à la création d'un budget annexe mais le terrain était resté à l'actif du budget principal de la commune.

Dans la mesure où le prix de vente sera affecté sur le budget annexe, il convient d'autoriser le comptable public à transférer le terrain inscrit à l'actif budget principal au budget annexe pour un montant de 76 311.67 euros (75 864,67 et 747 euros) par opération non budgétaire sur l'exercice 2021.

Actualisation de la délibération n°46/2020 pour la cession de l'EHPAD aux cités Cantaliennes de l'Automne.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération n° 46/2020 relative à la proposition de cession de l'EHPAD « La résidence des Prés verts » aux Cités Cantaliennes de l'Automne. Le conseil Municipal avait émis un avis favorable à cette cession aux conditions énoncées dans cette délibération.

Depuis, le projet de cession a bien avancé et considérant les échanges avec les CCA et le comptable public, Monsieur le Maire indique les modalités de cession actualisées et négociées à savoir : *

- 3 703 532.18 € correspondant au CRD (Capital Restant Dû)
- 716 044.23 € correspondant aux IRA (Indemnité de Remboursement Anticipé) et ICNE (intérêts courus non échus) pour les prêts contractés auprès de la caisse d'épargne

- 23 130.00 € correspondant aux IRA - aux ICNE et frais de gestion et 240 000.00 € pour la valorisation du terrain soit un montant total de 4 682 706.41 €.

Budget annexe MAPAD : décision modificative budgétaire.

Pour passer les écritures comptables nécessaires à la cession de la maison de retraite, le Conseil Municipal accepte la décision modificative proposée par le Comptable public.

Demande de subvention de l'Association Congrès FNB 2022.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention pour l'organisation du Congrès National Bovine qui se tiendra dans le Cantal du 1ER AU 3 Février 2022. Le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 100 €.

Présentation des rapports annuels sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement – Année 2020 –

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le rapport sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020 élaborés par les services de la CABA, gestionnaire de ces services ont été reçus en mairie pour présentation au Conseil Municipal et mise à disposition du public.

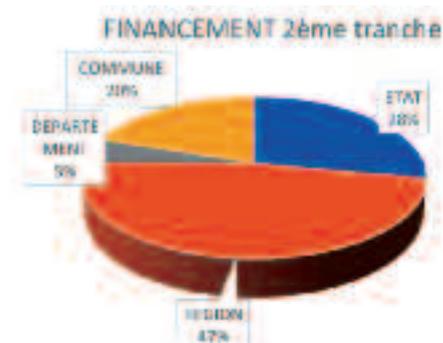
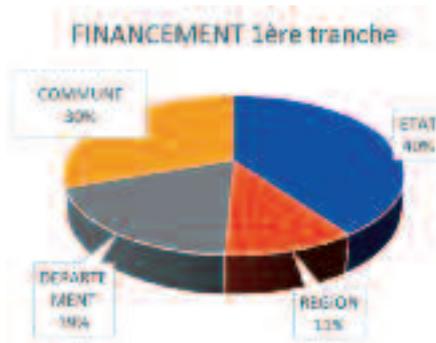
Les registres des délibérations sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

POURSUITE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE À L'ÉCOLE

Après les travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité réalisés en 2018 et 2019, le programme de travaux 2021 concernait la réfection totale de la toiture, l'isolation des combles et pour la partie logements locatifs situés au 1^{er} étage, le remplacement des menuiseries extérieures et intérieures et la pose de VMC.

Ces travaux d'amélioration du patrimoine bâti inscrits dans le plan de relance « programme de la rénovation énergétique » pour un montant de 172 390 € H.T. ont été financés à 80 % avec le soutien de la Région au titre du plan bonus-relance 2021 à hauteur de 47 %, de l'Etat avec la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à 28 % et du département avec le FCS (Fonds Cantal Solidaire) pour 5 %.

Ces travaux viennent compléter ceux réalisés en 2018/2019 pour un montant de 285 171 € H.T. comprenant le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière gaz, pose de plafond coupe-feu dans le couloir, remplacement de toutes les fenêtres et double vitrage, création d'un WC accessible PMR (Personne à Mobilité Réduite), désamiantage de deux classes et couloir, création d'un bureau de direction plus spacieux et plus adapté, revêtement de sol dans toutes les classes et peinture dans deux classes, réfection du plafond de la salle de garderie avec pose de plaques phoniques. Ces travaux avaient fait l'objet de financement à hauteur de 70 %.



EHPAD « RÉSIDENCE LES PRÉS VERTS »

La commune accepte la proposition de rachat par anticipation des Cités Cantaliennes de l'Automne...

C'est en 1997, sous l'égide du District du Bassin d'Aurillac (aujourd'hui la CABA), qu'un schéma régional d'implantation des EHPAD avait été mis en place dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général du Cantal et l'Agence Régionale de la Santé d'Auvergne.

La commune de REILHAC s'était positionnée pour l'implantation d'une telle structure au sein de la commune. Ce projet, programmé de longue date, dans l'urbanisme du bourg de REILHAC réserve à cet établissement une place de choix au coeur du bourg et une intégration voulue, en urbanisme et en architecture, à la vie et à la forme de la cité.

A la recherche d'un partenaire professionnel, la commune avait alors sollicité l'association les Cités Cantaliennes de l'Automne, gestionnaire de 12 maisons de retraite sur le département, partenaire naturel et de confiance, représenté alors par Monsieur Félix RIGOU, président et Monsieur MONTERRAT, directeur.

Le partenariat a fait l'objet d'une convention entre la commune et Les Cités Cantaliennes au terme de laquelle les Cités Cantaliennes de l'Automne s'engage à payer à la commune un loyer correspondant aux annuités d'emprunt contractés et effectivement réglés par la commune.

Après avoir obtenu les autorisations administratives et financements, la construction débutait en 2006 sous la maîtrise d'oeuvre de Monsieur Daniel MAROT, architecte dont le projet avait été retenu suite à une consultation nationale, avec une particularité d'être construite sur un seul niveau ce qui a facilité la mise aux normes, par la suite, quant à l'accessibilité.

Jusqu'à l'ouverture, nous avons connu des mésaventures avec les décès du directeur des Cités Cantaliennes, de Monsieur FAUGERE, 1ER adjoint de la commune, de Monsieur LAMOURE, le maçon, et des retards dus aux intempéries, les recours par les entreprises ...).

C'est le 1er septembre 2009 que la résidence des prés Verts ouvrait ses portes et accueillait ses premiers résidents dont la priorité était donnée aux résidents des communes ayant participé au projet (Ayrens, Crandelles, Freix Anglards, Jussac, Laro-

quevieille, Marmanhac, Naucelles, Saint Cernin, Teissières de Cornet et Tournemire).

Cette structure qui accueille 68 résidents répond aux attentes de la population et participe à l'activité économique du secteur avec la création de 45 emplois.

Pour la commune, la convention de gestion passée avec les Cités Cantaliennes de l'Automne permettait le portage de l'immobilier jusqu'au terme du financement souscrit auprès d'établissements bancaires en complément des subventions perçues pour la réalisation de cet établissement. Les remboursements étaient prévus jusqu'en 2038.

Dans le cadre de son projet d'intérêt général visant à se positionner à long terme sur l'ensemble du département, l'association Les Cités Cantaliennes de l'Automne a sollicité une anticipation de cette possibilité d'achat, comme elle l'a fait sur les communes d'Ydes et de Ytrac.

La commune a accepté cette proposition pour un montant correspondant au Capital Restant du, aux remboursements des Indemnités de Remboursement Anticipé ainsi que les frais de gestion et a négocié un prix de 240 000 € pour le terrain et aménagements extérieurs.

Cette cession a été enregistrée le 20 décembre 2021 par l'étude de Maître BERTHOMIEUX en rappelant que cette opération n'est pas préjudiciable aux intérêts de la commune qui conserve sa représentation aux réunions du Conseil de Surveillance, au Conseil de Vie Sociale ainsi que le maintien des droits réservés prévus dans la convention d'origine au profit des habitants des communes ayant participé au financement.



Urbanisme

CONSTRUCTIONS NOUVELLES

Nature des travaux	Démarches nécessaires
Cas général Création s'une surface de plancher ou d'une emprise au sol > ou = 20 m ² Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol de plus de 5 m ² mais < ou = à 20 m ²	Permis de construire Déclaration préalable
Les piscines (hors sol ou non) Dont le bassin a une superficie < ou = à 100 m ² , non couverte ou dont la couverture fait moins de 1.80 mètre de hauteur au-dessous du sol Dont le bassin a une superficie < ou = à 10 m ² , non couverte ou dont la couverture fait moins de 1.80 mètre de hauteur au-dessus du sol	Déclaration préalable Aucune
Les clôtures Nécessaires à l'activité agricole ou forestière Toute édification de clôture doit faire l'objet d'une déclaration préalable, que ce soit en limite du domaine public ou en limite de propriété.	Aucune Déclaration préalable

AUTRES TRAVAUX travaux sur construction existante et changements de destination sur construction existante

Nature des travaux	Démarches nécessaires
En zone U, travaux sur construction existante ayant pour effet de créer : Emprise au sol ou surface de plancher < ou = à 5m ² Emprise au sol ou surface de plancher > 5 m ² et emprise au sol < ou = 20 m ² et surface de plancher < ou = 20 m ² Emprise au sol ou surface de plancher > 20 m ² et emprise au sol < ou = 40 m ² et surface de plancher < ou = 40 m ² , ces travaux ayant pour effet de porter la surface de plancher ou l'emprise au sol constitutive de surface de plancher à moins de 150 m ² Emprise au sol ou surface de plancher > 20 m ² et emprise au sol < ou = 40 m ² et surface de plancher < ou = 40 m ² , ces travaux ayant pour effet de porter la surface de plancher ou l'emprise au sol constitutive de surface de plancher à plus de 150 m ² Emprise au sol ou surface de plancher > 40 m ²	Dispense Déclaration préalable Déclaration préalable Permis de construire Permis de construire
Les changements de destination : Avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade Sans travaux	Permis de construire Déclaration préalable
Les travaux de ravalement et ceux modifiant l'aspect extérieur	Déclaration préalable

AMENAGEMENT

Nature des travaux	Démarches nécessaires
Les lotissements Les lotissements qui prévoient la création ou l'aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs internes au lotissement ou qui sont situés dans un site classé ou dans un secteur sauvegardé Les autres que ceux mentionnés au a) de l'article R 429-19 du code de l'urbanisme	Permis d'aménager (article R 421-19 du code de l'urbanisme) Déclaration préalable (article R 421-23)
Les autres aménagements Coupe et abattage d'arbres dans les espaces boisés classés	Déclaration préalable
DEMOLITIONS Toutes	Permis de démolir

Pour les demandes plus spécifiques vous pouvez demander conseil auprès :

- de la Mairie
- du service ADS (Autorisation du Droit des Sols= service Urbanisme CABA)

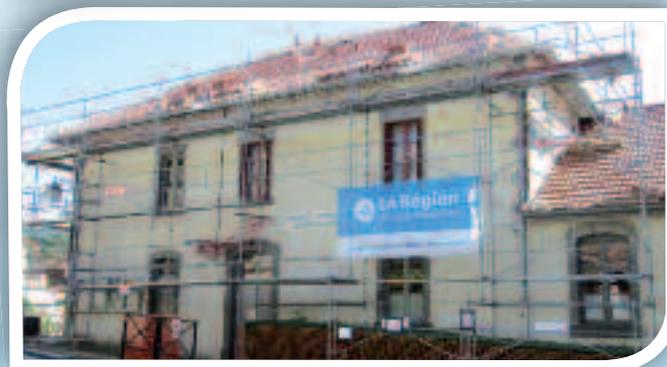
1. Actualités 2017

Le seuil de recours à l'architecte est passé de 170 m² à 150 m² depuis le 1^{er} mars 2017. L'architecte est également

obligatoire, depuis le 1^{er} mai, pour les permis d'aménager dont l'assiette foncière atteint 2500 m².

2. Bon à savoir

La Redevance d'Archéologie Préventive est due dès qu'il y a terrassement et création de surface de plancher. Pour toutes questions liées aux taxes vous pouvez vous rapprocher de la DDT (Direction Départementale des Territoires).



Activité Municipale

Travaux

TRAVAUX TERRAIN COMMUNAL REILHAGUET



RAMASSAGE DES FEUILLES



La CABA au service des habitants de Reilhac

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac gère des dossiers structurants et des grands services publics du quotidien. Voici un panorama des principales actions réalisées sur votre commune, en 2021.

Eau

- 511 abonnés*
- 40 interventions chez les particuliers (réparations avant compteur, renouvellements de compteurs et/ou de module radio pour la relève à distance)

Assainissement

- 383 abonnés au réseau collectif*
- 95 foyers équipés d'un système d'assainissement non collectif (ANC)*
- 1 dossier instruit pour des systèmes d'ANC

**données à octobre 2021*

Chaque abonné est responsable de son compteur d'eau, de son réseau privé et du contrôle de sa consommation. Infos, conseils : régie de l'eau, 04 71 46 86 38 / SPANC, 04 71 46 87 38 / urgence : 04 71 46 48 60.

Environnement

- 5 Points d'Apport Volontaire (emballages, journaux/magazines, verre) à la salle polyvalente, au pont de Récoulet, à l'abris-bus de Lasplagne, au pont de Brousse, à Lagarde
- 2 colonnes pour la collecte des textiles à la salle polyvalente et à Brousse
- 4 nouveaux participants, à octobre 2021, à l'opération « compostage individuel » (mise à disposition de composteurs en bois, accompagnement dans la démarche)
- accès aux déchetteries de l'Yser (Aurillac) et des Quatre-Chemins (Naucelles) gratuit pour les particuliers

Une question sur le tri ? Consultez le site www.caba.fr ou la réglette du tri réalisée par la CABA. Service Environnement : 04 71 46 86 30.

Transports

- Desserte par les lignes A et L (régulière ou en Transport A la Demande), ouverte à tous les usagers munis d'un titre de transport (titre simple, carnet de 10 titres, pass mensuel ou annuel)
- Carte sans contact : mise en service pour tous les titres de transports en janvier, à valider à chaque montée à bord d'un véhicule
- Tarification solidaire : pour savoir si vous pouvez en bénéficier, rapprochez-vous de votre Mairie
- 30 abonnés annuels au réseau de bus domiciliés sur la commune

Retrouvez toutes les infos sur le site www.stabus.fr ou en boutique Stabus - 3 avenue Gambetta à Aurillac - 04 71 48 53 00.

Urbanisme & Habitat

- 43 autorisations d'urbanisme instruites par le service ADS (30 déclarations préalables, 9 permis de construire, 2 certificats d'urbanisme opérationnels, 2 permis d'aménager)*
- 6 dossiers financés (8 272 €) dans le cadre de la dernière année de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH – rens. SOLIHA Cantal, 04 71 48 32 00)*
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) et le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sont consultables en ligne sur caba.fr

**entre le 31/10/2020 et le 01/11/2021*

Dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme : à partir du 1^{er} janvier 2022, la loi rend possible (mais non obligatoire) le dépôt d'une demande de permis de construire en ligne. La CABA va proposer à ses communes la mise en œuvre de ce nouveau service courant 2022. Les usagers pourront ainsi déposer leurs demandes par Internet, ou en Mairie comme actuellement.

Service Urbanisme : 3 place des Carmes, 15000 Aurillac - 04 71 45 60 14 - serviceads@caba.fr - accueil du public sur rendez-vous. Documents d'urbanisme consultables sur www.caba.fr.

Grands équipements

Médiathèque (gratuit pour les habitants de la CABA), Centre Aquatique, Stade Jean-Alric et stade d'athlétisme Marie-José Pérec, Prisme, Aéroport, Epicentre, Plantelière, Boulodrome, Chaudron, Parapluie, Rocher de Carlat, Puech des Ouilhes, Gorges de la Jordanne, Plantelière, Station de pleine nature... : retrouvez toute l'actu des grands équipements de la CABA sur le site www.caba.fr.

Contact CABA

Accueil : 3 place des Carmes, 04 71 46 86 30

Urgence Eau/Assainissement (hors heures de bureau) : 04 71 46 48 60

Site web : www.caba.fr

Page facebook : www.facebook.com/caba.officiel

Des mobilités pour tous

En 2022, le Pôle d'Echange Intermodal entrera en service ! Les travaux de finition seront réalisés au cours du 1^{er} trimestre, puis le PEI sera ouvert aux usagers. Afin de faciliter les déplacements et les échanges entre modes de transport, le PEI s'articule autour de 4 espaces : la gare SNCF, un parking gare, la gare routière autour de l'ancienne Halle et un parking-relais.

Ces espaces regrouperont de multiples services de mobilité : la navette centre-ville, les bus urbains et périurbains Trans'cab, les bus interurbains de la Région, les cars TER, les cars touristiques, des espaces de stationnement pour les voitures (158 places sur le parking gare et 198 places sur le parking-relais), des bornes de recharge



pour les véhicules électriques, des boxes sécurisés pour le stationnement des vélos (32 places), des espaces d'attente, des sanitaires.

Pour les piétons et les cyclistes, une voie verte permettra de circuler en toute sécurité depuis le rond-point de Lescludilliers jusqu'à la gare SNCF. Elle entre ensuite en cohérence avec les itinéraires cyclables de la ville d'Aurillac.

Attention, une nouvelle voie de desserte est également créée pour l'accès des véhicules motorisés le long du PEI. Cette voirie à double sens constituera un nouvel axe d'entrée/sortie du centre-ville depuis le rond-point de Lescludilliers jusqu'à l'avenue Milhaud.



Votre desserte en transports en commun

Depuis Reilhac, vous pouvez voyager sur :

- **la ligne A** – Teissières de Cornet – Jussac – Reilhac – Naucelles – Aurillac, ouverte à tous les usagers munis d'un titre de transport. Elle propose 2 allers et 3 retours par jour en période scolaire et est accessible sur les arrêts Cité les Eglantines, Reilhac salle polyvalente, La Baraque, Reilhaguet, Recoulet, Mairie Reilhac, Cité des Landes, Pont Reilhac, Cap del Couderc et Embranchement Lagarde.
- **la ligne AL** – Marmanhac – Jussac – Reilhac – Naucelles – Aurillac, ouverte à tous les usagers munis d'un titre de transport. Elle propose 2 allers et 2 retours par jour en période de vacances scolaires et les samedis et est accessible sur les arrêts Cité Les Eglantines, Reilhac salle polyvalente, Cité des Landes, Pont Reilhac.

Vous souhaitez vous rendre à Aurillac ? Vous pouvez partir de Reilhac à 7h15 ou 8h15 depuis l'arrêt Reilhac salle polyvalente et revenir d'Aurillac à partir de 17h40 ou 18h40 (pour connaître l'heure exacte de passage, contacter les services de Stabus, consulter le site internet,

télécharger l'application Mybus ou consulter l'info indiquée sur l'arrêt).

Vous avez également accès à la ligne C02 – Aurillac – Mauriac, du réseau interurbain Auvergne-Rhône-Alpes (plus d'infos sur : www.auvergnerrhonealpes.fr/373-cantal.htm)

Plusieurs titres de transport sont disponibles : ticket dépannage en vente à bord du véhicule, titre simple, carnet de 10 titres, pass mensuel ou annuel en vente en boutique ou chez votre dépositaire. Attention, le réseau passe à la carte sans contact en janvier, vous devrez valider votre titre à chaque montée à bord d'un véhicule.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de la tarification solidaire, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre Mairie.

Votre employeur peut prendre en charge 50 % de votre abonnement, pensez à vous renseigner !

**Retrouvez toutes les infos sur le site www.stabus.fr ou en boutique Stabus
3 avenue Gambetta à Aurillac – 04 71 48 53 00.**

Activité Municipale

Sécurité

Pour la sécurité des riverains, et avec la collaboration de la commune de Naucelles que nous remercions, 2 passages piétons ont été matérialisés sur la D253 afin de rejoindre le cheminement piétonnier existant depuis le hameau de Lacane et l'impasse de la Camp.

2 panneaux de signalisation vont être implantés prochainement. Malgré la limitation de vitesse à 50 km/h dans la traversée de Brousse, de nombreux signalements nous parviennent en mairie pour des vitesses excessives.

Après consultation du service voirie du département, la commune va implanter 2 radars pédagogiques sur la D52 à chaque entrée du village.

Nous réfléchissons à la meilleure solution pour faire baisser la vitesse dans la traversée de Capelle.

La rue du Bois des Violettes va être aménagée avec un stationnement unilatéral, un sens unique de circulation sera créé et la vitesse limitée à 30 km/h ainsi que pour la rue des violettes.



Un sens unique sera mis en place entre la rue des Alouettes et la rue des Glycines.

Le lotissement des Violettes à 30 km/h, le quartier rue des Alouettes, allée des Colibris, Allée des Fauvettes, impasse des Roseaux à 30 km/h, nous allons aussi réduire la vitesse à 30 km/h dans le lotissement des Landes afin d'harmoniser tout ce secteur.

La sécurité est pour nous, élus, une priorité pour la protection des personnes et surtout de nos enfants qui sont plus vulnérables.

Simon BOULDOYRE, adjoint

Environnement

Entretien des espaces publics

Depuis 2020, les collectivités ne peuvent plus utiliser de traitements phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) pour l'entretien des voiries, espaces verts, des talus, des promenades, forêts, etc...

Après plusieurs essais avec différentes techniques proposées et surtout avec une mise en œuvre la plus adaptée, la solution retenue par les services techniques est le désherbage thermique avec brûleur et bouteille de gaz sur chariot.

La municipalité a donc fait l'acquisition de cet équipement.

Même si son efficacité dans la destruction des mauvaises herbes est tout à fait correcte, son utilisation est plus contraignante et le traitement dans la durée moindre par rapport à la méthode précédente qui consistait à pulvériser des désherbants chimiques très nocifs.

Alors oui, c'est vrai, le désherbage est certainement moins efficace qu'auparavant, mais il faut savoir l'accepter car, c'est une nécessité et une attente citoyenne forte pour préserver notre santé, la biodiversité et notre environnement.



La fontaine rue des Sources



Qui ne connaît pas « la fontaine » rue des Sources qui coule toute l'année même en période de sécheresse.

Les abreuvoirs servaient, dans le temps, à faire boire les animaux, le lavoir était utilisé par les femmes pour faire leurs lessives, et la source permettait de s'approvisionner en eau potable.

Aujourd'hui, elle est utilisée, essentiellement en été, pour l'arrosage des jardins et des fleurs et aussi par les oiseaux et insectes qui viennent s'y désaltérer.

Je voudrais remercier quelques riverains (qui se reconnaîtront) comme Alain, François, qui entretiennent les bacs et le lavoir ; mais aussi Marie-Jo, habitante de notre commune depuis peu, passionnée de jardinage et amoureuse des fleurs, qui a pris l'initiative, aidée par Alain, de fleurir cette fontaine apportant ainsi un peu de gaieté et de beauté à ce lieu.

Merci à vous.

Simon BOULDOYRE, adjoint

Cantal rénov'énergie

Ce service du Conseil Départemental fonctionne depuis le début de l'année pour les particuliers et petites entreprises.

Vous êtes propriétaire, locataire, ou responsable d'une petite PME et vous avez un projet de rénovation énergétique pour votre habitation ou votre bâtiment alors, n'hésitez pas à contacter : **Cantal rénov'énergie au 04 71 46 49 00**

Ou à vous rendre à la permanence du lundi au vendredi au

rez-de-chaussée de l'hôtel du département à Aurillac.

Les conseillers de ce guichet unique vous proposent leurs aides sur les volets financier, technique et juridique pour la réalisation de travaux de qualité.

L'absence ou la mauvaise isolation des logements est l'une des principales causes d'émissions de gaz à effet de serre dans le Cantal.

Aux habitants de la commune de REILHAC

POUR



Quelques rappels sur les règles à observer pour le respect de son voisinage et de l'environnement pour bien vivre ensemble.



Le brûlage des déchets verts à l'air libre, des plastiques agricoles, tout comme celui des déchets ménagers, est INTERDIT !



Au-delà des troubles de voisinage générés par les odeurs de fumée, des risques d'incendie, le brûlage génère la production de particules fines qui contribuent à la pollution de l'air et aux changements climatiques et donc en totale opposition avec la protection de l'environnement !

Seul, l'écobuage, principalement sur les parcelles agricoles, est autorisé sous certaines conditions (renseignements et déclaration en mairie).

« En cas de non-respect de cette interdiction, une contravention de 450 € peut-être appliquée (article 131-12 du code pénal) » : extrait du communiqué de presse préfectoral (consultable sur le site de la Préfecture du Cantal)

Déchetterie des Quatre Chemins

ZAC - 15250 NAUCELLES
04 71 43 05 76

- accessible gratuitement pour les habitants de la CABA
- ouverte du lundi au samedi de 8 h à 18 h.

Conduite à tenir :



Compostage en tas ou en bac

Se renseigner auprès du service environnement de la CABA au 04 71 46 86 30

Plastiques agricoles : des collectes sont organisées.

Si vous ne pouvez réaliser les travaux d'entretien de vos enclos vous-même, vous pouvez faire appel à des entreprises spécialisées qui assurent l'enlèvement des déchets : tonte et élagage et vous donne droit à une réduction d'impôts (ou crédits d'impôts pour les personnes non imposables : à ce jour, 50 % de la somme payée est remboursé par l'Etat via la déclaration d'impôt).

Charte citoyenneté

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants sont réglementés.



L'utilisation de tondeuses à gazon thermiques, de tronçonneuses, de taille-haies... est soumise au respect d'horaires acceptables pour tous soit :

- pour les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h



Les bacs à ordures ménagères sont exclusivement réservés aux déchets ménagers.



Il est interdit de déposer des encombrants à côté des bacs ; ils ne sont pas collectés par les services de la CABA et ce sont les employés communaux qui doivent les débarasser.

**Tout contrevenant
risque une sanction.**

Tous les autres déchets tels que verre, magazines, emballages... doivent être triés et apportés aux points d'apports volontaires (5 sur la commune).

Pour les cartons et autres déchets non recyclables, ils doivent être déposés dans les déchetteries.



Nous comptons sur la compréhension de tous pour la bonne gestion de nos déchets et la propreté de notre commune.

Charte citoyenneté

Les propriétaires d'animaux (chiens, chats, etc...) sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage tels que :



La divagation...

Les aboiements intempestifs et répétés...



Déjections et petits dégâts chez autrui ou sur la voie publique.

Solution : la commune va mettre en place des bornes de propreté canine.



Quelques rappels :



Excepté pour les chiens dits « dangereux », la garantie responsabilité civile comprise dans le contrat d'assurance multirisque habitation du propriétaire couvre souvent les dégâts provoqués aux tiers, par son animal.

ATTENTION : si vous gardez l'animal d'un ami ou voisin, la responsabilité vous est alors transférée. Vous en êtes responsable.

Vous possédez un chien de première ou deuxième catégorie

Vous êtes concerné par la législation sur les chiens dangereux

Chiens 1^{ère} catégorie

- American staffordshire terrier sans LDF*
- Mastiff sans LDF (hoerbull)
- Tosa sans LDF

Chiens 2^{ème} catégorie

- American staffordshire terrier avec LDF
- Rottweiler avec ou sans LDF
- Tosa avec LDF

*LDF = Label de Développement Familial

Charte citoyenneté



En agglomération, j'adapte ma vitesse, je lève le pied.

De plus en plus de signalements nous parviennent pour des vitesses excessives de véhicules (voitures, motos) nous obligeant à une réflexion sur les mesures à mettre en oeuvre pour la sécurité de tous.



Sur le secteur de Brousse, deux radars pédagogiques vont être implantés sur la traverse de Brousse afin de sensibiliser les usagers.



Pensez aux enfants, aux piétons, aux cyclistes.

Panneau réalisé et installé par les jeunes de la Cité des Landes. Belle initiative et Bravo pour cette réalisation.

Les trottoirs sont réservés aux piétons...

Certains véhicules stationnent sur la totalité du trottoir obligeant les piétons, mais aussi les parents avec leurs poussettes et les personnes à mobilité réduite à circuler sur la chaussée et donc en totale insécurité.

Les stationnements des deux cotés de la chaussée sont également des obstacles aux services de secours et services publics (pompiers, service de ramassage des ordures ménagères, déneigement...).

Un programme d'aménagement de « sécurité » va débuter par la rue des Glycines et la rue du bois des violettes avec l'installation d'un sens unique de circulation pour les véhicules et la matérialisation de stationnement au sol.

Taille et élagage...



Merci de votre compréhension

Reilhac et son histoire

Commune périurbaine de l'agglomération d'Aurillac, Reilhac recèle bien des richesses patrimoniales.

En 1857 M. Deribier du Chatelet écrivait dans le Dictionnaire statistique. Histoire, description et statistique du département du Cantal, Tome V : « Trois vallons principaux partagent cette commune : celui que baigne l'Authre et les vallons de Reilhaguet et de Tourtoulou. Ces trois régions du territoire présentent une fraîcheur de verdure remarquable, des bois épais et des prairies excellentes. » (p.88)

L'histoire récente de la commune (1983) a rattaché Tourtoulou et La Réginie à la commune de Naucelles. Précisions que ces hameaux relevaient de la paroisse de Naucelles depuis 1850 environ tout en restant rattachés à la commune de Reilhac. Mais ceci est une histoire dont nous n'avons, pour l'instant, qu'une source orale.

En 1912, Alphonse Bouvard, curé de Reilhac, écrivait dans sa « Monographie paroissiale de Reilhac » : Reilhac présente « ...un paysage des plus frais et des plus verdoyants de la Haute Auvergne. » Plus loin il regrette « les obscurités de son histoire ancienne ». (Nous remercions madame Pascale Moulier, archiviste du diocèse de Saint-Flour de nous avoir fait connaître ce texte).

Un groupe de reilhacoises et de reilhacois travaille actuellement sur le patrimoine reilhacois sous plusieurs aspects. D'une part l'histoire de Reilhac qui est à bien des égards encore obscure en effet. Une des difficultés consistant à distinguer les nombreux lieux nommés « Reilhac » dans le Cantal mais aussi dans plusieurs départements français. Citons comme exemple un Reilhac qui était près de Rouziers. Les familles de Reilhac sont nombreuses et leurs généalogies ne sont pas toujours fiables.

Mais Reilhac présente aussi une richesse de terroir. Le cadastre napoléonien de 1803 met bien en évidence les nombreux chemins qui sillonnaient le territoire. Un inventaire des chemins actuellement accessibles serait sans doute pertinent.

Sur le plan architectural, l'église de Reilhac est en tout point remarquable, elle a déjà été étudiée. Citons notamment le texte de Pierre Moulier dans ses livres sur les églises romanes du Cantal.

Les croix des chemins pourraient être répertoriées, par exemple en complément d'un ouvrage récemment publié.

Les sarcophages que l'on peut voir à côté de l'église témoignent d'une occupation très ancienne de ce lieu.

Ils datent de l'époque carolingienne. Nous avons trouvé trace écrite d'un Géraud de Reilhac enterré à Reilhac en l'an 1004... Certains auteurs évoquent une occupation gallo-romaine mais sans précision. Nous savons cependant qu'au moins une voie traversait la commune.

Nous pourrions continuer ainsi longtemps tant notre commune recèle de vestiges remarquables.

Le fameux château de Niérestan, mentionné dans une autre monographie était situé dans la paroisse de Reilhac. Il aurait été détruit en 1579 !

Le bois dit « du calvaire » recèle-t-il les traces du château ? Et qu'était ce « calvaire » dont tous les anciens reilhacoises et anciens reilhacois parlent mais que personne n'a vu ?

Bien des mystères sont à découvrir. Un groupe de reilhacoises et de reilhacois est décidé à travailler toutes ces questions. Ce groupe est ouvert à toute personne qui souhaite participer à ces recherches.

Contactez-nous :

Hervé Argueyrolles, 06 74 99 94 53
Bernard Walter, 06 08 21 32 24



Ecole Auguste Bancharel



Malgré une année scolaire impactée par le contexte sanitaire et la gestion de la COVID-19, les enfants de Reilhac ont pu bénéficier de nombreuses activités et projets pédagogiques réalisés notamment grâce à l'accompagnement et au financement de l'APE et de la commune.

Ainsi en 2021 on peut citer :

- des activités artistiques dans chaque classe (arts plastiques et musique)
- un cycle piscine
- un cycle ping-pong avec le club de Naucelles
- des activités sportives variées (mallettes USEP)
- des sorties locales sur le thème de la découverte de la nature et du patrimoine (avec le CPIE)
- un Voyage scolaire de fin d'année au parc animalier d'Auvergne
- une fête d'école adaptée au contexte (présentation de chants et danses par classe).

On peut remercier l'ensemble des partenaires de l'école pour leur sérieux dans la gestion de la crise COVID nous ayant permis de vivre une année scolaire "presque normale".

MERCI A TOUS !

Madame GOMEZ



Hommage à Bernard LAVEISSIERE :

La fresque sur le mur de l'école en hommage à Bernard LAVEISSIERE, adjoint aux affaires scolaires, décédé le 4 juillet 2017, a été réalisée. C'est la proposition de Bénito AERO qui a été retenue pour un montant de 1 972.08 € et a été financée en partie par l'argent de la boîte à dons mise à disposition le jour des obsèques, comme le souhaitait Michèle, son épouse.

Cour de l'école :

De nouveaux bancs autour des arbres... des filets de but... et le jeu Bastide Lina en remplacement de Camille la chenille viendront compléter l'équipement de la cour de l'école...



Fête de l'école.

Sortie scolaire

Ecole Auguste Bancharel



Classe de maternelle.

NOUVEAU RYTHME SCOLAIRE DEPUIS LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021... ET TARIFICATION SOCIALE...

Depuis septembre 2021, le rythme scolaire s'effectue sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 avec des décalages au niveau de l'accueil pour répondre aux protocoles COVID-19. Le nombre d'élèves à la rentrée est de 59 inscrits répartis en 4 classes :

CLASSE	EFFECTIFS	ENSEIGNANTS	PERSONNEL COMMUNAL ATSEM
CM	18	Marianne REALLON	
CE	14	Fabienne BLANC Florian ROUQUETTE	
CP/GS	14	Carine GOMEZ Delphine GARCIA	Noémie DELORT Tous les matins et deux après-midis par semaine
Maternelle	13	Christelle SOULIÉ	Marie ROQUIER Tous les matins et après-midis

La garderie est assurée par Jeanine AMBERT le matin de 7h30 (7h sur inscription) à 8h20 et de 16h30 à 19h. La restauration scolaire se déroule en deux services : premier service, les maternelles et CP, deuxième service les CE, CM. Cathy SERIEYS prépare le repas et est assistée par Stéphanie BOULAY pour le service avec un roulement avec les ATSEM Marie ROQUIER et Noémie DELORT.

Il est rappelé que le repas de midi est un moment convivial où les enfants échangent entre eux. C'est aussi un temps important dans l'apprentissage de l'éducation alimentaire et des règles de vie sociale.

Nouveau : tarification sociale pour la cantine et garderie. Dès que la commune a pu rentrer dans le dispositif, la commission scolaire a travaillé sur sa mise en place avec un tarif selon le quotient familial.



Classe de CE.



Classe de CP/GS.

Le conseil municipal a ainsi validé les tarifs cantine qui varient entre 0.80 € - 0.90 € - 1 € et 2.70 € selon 4 tranches de quotient familial.

En compensation, l'Etat s'engage à verser pendant trois ans une aide aux communes de 3 € par repas servi au tarif maximal de 1 €.

Pour la garderie, il a été décidé de garder les mêmes tranches et d'appliquer des tarifs allant de 1.40 € à 1.70 € l'heure.

ACCUEIL DE LOISIRS LE MERCREDI

Suite au changement de rythme scolaire sur la commune de REILHAC, un accueil de loisirs est mis en place les mercredis depuis septembre 2021.

Le matin : sur le site de Reilhac

Accueil échelonné des enfants à partir de 7h30 jusqu'à 9h. (7h sur inscription à la mairie*)

Début des activités à 9h30. Les activités se terminent vers 11h30.

Les parents peuvent récupérer les enfants qui seront en garderie* à partir de 11h45 jusqu'à 12h45.

*Les garderies avant et après les activités assurées par la commune sont gratuites.

A 11h45, un transport de ramassage (gratuit) récupère les enfants pour les amener sur le site de Jussac

A partir de midi : sur le site de Jussac (de Crandelles jusqu'en décembre 2021)

Arrivée du bus à Jussac à 12h pour le repas à l'école de Jussac.

Accueil de 13h30 à 14h à l'accueil de loisirs de Jussac à la Grange

Début des activités à 14h. Fin des activités vers 17h. Gouter fourni à 16h.

Départ échelonné de 17h15 à 18h30. Pas de retour en bus, les enfants sont récupérés sur le site de Jussac.

DOSSIER FAMILLE ALSH ET FICHE D'INSCRIPTION A L'ANNEE OU AU MOIS (8 jours avant minimum) disponibles sur le site du centre social : www.csiva.fr



Classe de CM.

Centre Communal d'Action Sociale

Président : Jean Pierre PICARD, Maire,

Membres élus : Ginette APCHIN – Christiane SOUBRIER – Simon BOULDOYRÉ – Jean-Claude LACOSTE

Membres nommés par arrêté municipal : Michèle LAVEISSIERE – Simone LEYBROS – Sylvie VERNET – Catherine ZANCHI.

Son rôle est :

- D'apporter son soutien aux personnes pouvant vivre un moment difficile.
- De participer à des aides ponctuelles aux enfants dans leur scolarité, dans les voyages scolaires pour

aider des familles disposant d'un faible quotient familial.

- De créer un lien avec les personnes âgées de la commune pour rompre un peu leur solitude en leur apportant à certains moments de l'année un peu de convivialité.

Le budget du CCAS est un budget annexe qui a pour principale recette le versement d'une subvention du budget communal. Il intervient au niveau des aides financières après instruction des dossiers par **l'assistante sociale : Madame FILQUIER Isabelle. 04 71 46 99 63 qui tient une permanence à la mairie de Jussac les mardis de 9 h à 12 h sur rdv.**

ACTIONS EN DIRECTION DES FAMILLES

Adhésion de la commune :

A l'Épicerie Sociale (A.B.C) :

qui est une association loi 1901 créée en 1999 par le CCAS d'Aurillac, la Banque Alimentaire, le Secours Catholique, le Secours Populaire et la Société Saint-Vincent de Paul.

ÉPICERIE SOCIALE

ABC (Accueil Boutique Conseil)
14, rue Méallet de Cours - Aurillac
Tél. 04 71 63 68 96

Au Secours Populaire :

En France, le Secours populaire français intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, de l'accès et du maintien dans le logement, de l'accès aux soins, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'accès à la culture et plus généralement de l'accès aux droits pour tous.

SECOURS POPULAIRE :

14, rue Meallet de Cours
Aurillac
Tél. 04 71 43 67 63



Aux Restos du Cœur :

Outre l'aide alimentaire, l'association apporte également une aide à la réinsertion, afin d'éviter les situations d'exclusion totale. Dans le Cantal, 7 centres sont ouverts. Pour Aurillac, s'adresser 8, rue des Princes – au 04 71 48 85 64.

Message de Pierre BOUCHISSE, responsable Départemental des Restaurants du Cœur du Cantal : « C'est pour venir en aide aux populations en situation de précarité que nous avons décidé de créer fin 2018 un point d'accueil à Jussac, desservi par un camion itinérant. Pour la campagne d'été des "Restos du Cœur", il sera ouvert à compter du mardi 29 mars 2022 tous les 15 jours de 14h à 15h, Salle des Activités, Allée des Pavillons. Les habitants de votre commune seront accueillis et pourront accéder à la distribution alimentaire et aux autres activités proposées par les Restos du Cœur ».

Centre Communal d'Action Sociale

Au Secours Catholique :

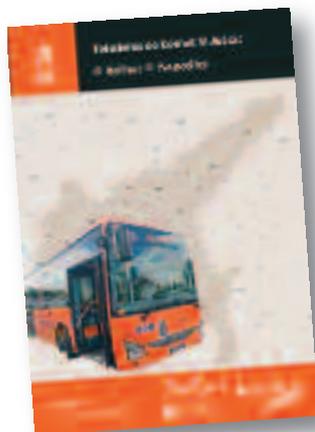
Boîte à lire
Place de la Mairie



Et renseignez-vous sur : Tarification solidaire pour tous les transports (scolaires)

La tarification solidaire permet de proposer un abonnement à tarif réduit. Pour en bénéficier, le revenu fiscal de référence de l'utilisateur (figurant sur l'avis d'imposition) doit être inférieur à :

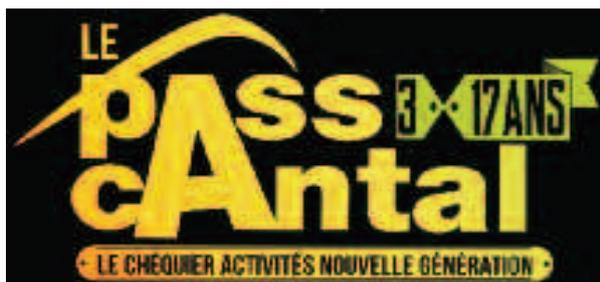
- 15 000 € pour une personne seule
- 18 240 € pour un foyer de 2 personnes
- 22 080 € pour un foyer de trois personnes
- 25 920 € pour un foyer de quatre personnes
- 31 200 € pour un foyer de cinq personnes



Selon la situation de l'utilisateur, le prix de son abonnement peut varier de 2 €/mois à 17 €/mois.

L'instruction des dossiers est réalisée par les CCAS, pour les communes qui en sont dotées, ou par les mairies. Après acceptation de la demande, une fiche-navette est remise à l'utilisateur. Sur présentation de celle-ci à Stabus, sa première carte lui sera remise et créditée de l'abonnement.

ACTIONS EN DIRECTION DES JEUNES



Le Pass'Région est une carte avec plein d'avantages pour les jeunes dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes !

Gratuité des manuels scolaires pour les lycéens, nombreuses réductions sur la culture, la pratique sportive, etc. une aide accessible sous conditions pour le financement du BAFA/BAFD, BNSSA ou du permis B...

[LES BONS PLANS DE LYDIE...]

Le Pass région AURA :
Une aide de 500€ ou 1 000€ contre la réalisation d'une mission d'engagement (Cantal : Les Restos du cœur).

La région AURA :
mise de 200€ pour trois jours scolaires de 18 ans, en cours de procédure au moment du dépôt de la demande et résidant en Auvergne-Rhône-Alpes (sans Pass région). Demande à faire l'année des scolaires.

AURILLAC :
ni dans certaines auto-écoles.

1€ pour les 15-25 ans :
Jeffer le paiement de la formation au permis de conduire. Ce 1€ sera versé à la catégorie A et B du permis de conduire à raison d'un euro par jour. Les autres sont pris en charge par l'État (sous conditions).

Accompagnement à la mobilité :
Marché d'emploi rencontrant des problèmes de mobilité - 1€ pour un accompagnement au permis de conduire permet de la mobilité au permis et rechercher un financement.

F :
La formation doit être dispensée par une auto-école agréée dans le cadre de la réalisation d'un projet professionnel (Permis B, C, C, C2E et ...)

Pôle emploi :
Être inscrit à Pôle emploi au moins 6 mois de manière continue en fin d'année.



Centre Communal d'Action Sociale

ACTIONS EN DIRECTION DES AÎNÉS

Les Colis de Noël

Le 18 Décembre, les membres de la nouvelle équipe du CCAS ont rendu visite à nos aînés pour leur offrir le colis de Noël. Ce colis est distribué aux personnes de plus de 70 ans, inscrites sur la liste électorale de la commune et résidant sur la commune.



L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire et nous avons été contraints d'annuler le repas des aînés organisé habituellement le jour de la fête des grands-mères ainsi que la distribution de la rose pour la fête des mères.

Le CLIC :

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique du Bassin d'Aurillac est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Le CLIC est un lieu unique d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation à disposition des plus de 60 ans et de leur entourage. Il prend en compte, tous les éléments de la vie quotidienne : soins, accompagnement, environnement, vie sociale.

Le CLIC a pour objectif d'améliorer l'information pour les personnes âgées, les retraités et leur entourage concernant le maintien à domicile, de promouvoir et de coordonner les aides et services qui peuvent contribuer à améliorer leurs conditions de vie.

Le CLIC met en relation l'ensemble des intervenants pour le maintien à domicile (santé, social, établissements et autres services). Cette coordination permet de faciliter la résolution des situations complexes et/ou urgentes grâce à des interventions de proximité.



**VOUS AVEZ 60 ANS ET PLUS ?
LE CLIC VOUS PROPOSE DES
SOLUTIONS POUR MIEUX VIEILLIR !**

Pour tout renseignement :

S'adresser au : **CCAS D'AURILLAC**
5, rue Eloy Chapsal - 04 71 62 88 95
ou par mail ccas-clic@mairie-aurillac.fr

Bienvenue à Lexie, Lola et Louise

Monsieur le Maire, Jean-Pierre PICARD accompagné de Ginette APCHIN, 1^{ère} adjointe et Christiane SOUBRIER, adjointe aux affaires scolaires se sont rendus au domicile de Thomas GUIBAL et Mathilde CHAUMEL pour les féliciter à l'occasion de l'arrivée de Lexie, Lola et Louise. Un bon d'achat de 150 € a été offert pour un cadeau aux triplettes par le CCAS ainsi qu'un bouquet de fleurs pour la maman et des friandises pour le papa. Félicitations aux heureux parents et tous nos vœux de bonheur à toute la famille.



Une réflexion est menée sur l'attribution de nouvelles aides ou participations qui pourraient être mises en place.

Centre social Vallée de l'Authre

En 2021 : l'exclusion numérique est une problématique centrale.

Grâce à l'aide de l'Etat une conseillère Numérique a été embauchée : Mélissa DAUMAREZ. Mélissa sera chargée de mettre en œuvre des actions de médiation à destination des utilisateurs pour favoriser leur autonomie avec les pratiques, les technologies, les usages et les services numériques.

Après une analyse des besoins de notre territoire elle pourra (à titre d'exemple) :

- Accueillir des groupes en complémentarité avec des bénévoles sur les 7 communes afin de familiariser les habitants du territoire aux pratiques numériques.
- Accompagner les usagers pour la création de comptes en ligne... (Doctolib...).
- Accompagner les étudiants et leurs parents à la création des dossiers nécessaires à la poursuite de leurs études.
- Mettre en place des animations (événement participatifs) à destination de tous les publics cibles en partenariat avec les acteurs locaux (secrétaires de mairie-élus-ressource interne de la structure...).

Ces animations pourront avoir lieu dans les différentes salles des 7 communes mais également dans le social truck itinérant que nous devrions posséder à la rentrée 2021.

En 2021 : notre action hors les murs se renforce.

Une distance importante entre les communes les plus éloignées d'où des problématiques de mobilité pour l'enfance jeunesse (ados) mais aussi pour des habitants qui ne possèdent pas toujours des modes de transport adaptés et sont éloignés de l'information (fracture numérique). Nous cherchons donc à aller vers ces habitants qui ne connaissent pas le centre social.

Grâce à l'aide de la CAF et du conseil départemental nous avons pu acheter un véhicule afin de proposer une action itinérante à la rencontre des habitants en situation d'isolement.

Nous allons bientôt venir à votre rencontre dans les hameaux et les cités de votre commune avec Marion, Léo et Mélissa...

En 2021 : le bureau collégial a vu le jour de façon officielle.

Depuis juillet 2019 le bureau du centre social souhaite adopter un exécutif collégial. Cette solution est souvent privilégiée par les associations citoyennes et

les groupements de personnes recherchant un comportement égalitaire et responsable de leurs membres.

Dans la gouvernance collégiale, les responsabilités sont partagées et l'autorité est distribuée entre plusieurs personnes qui n'ont pas de lien hiérarchique entre elles.

Cette organisation doit permettre des échanges riches, une information mieux diffusée, une participation active des membres, une meilleure perception des diverses facettes du fonctionnement, des discussions plus fluides.

Une AG extraordinaire en présence des maires des 7 communes a été réalisée à l'Automne afin de proposer la validation de ce fonctionnement.

Le bureau collégial prendra ses fonctions suite au Conseil d'administration du 15 décembre 2021.

Horaires d'accueil du centre social :

LUNDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h

MARDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h

JEUDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h

VENDREDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h

centre.social.vallee.authre@wanadoo.fr



Structure multi accueil

La S.M.A. est intercommunale et accueille les enfants de moins de 6 ans .

Bien plus qu'une simple garderie, les besoins individuels de chaque enfant sont pris en compte.

Plusieurs possibilités d'accueil sont proposées selon vos besoins :

- Accueil en journée du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.

- Accueil régulier ou occasionnel à l'heure les matins du lundi au vendredi de 7h45 à 12h15.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter le 04 71 47 29 80 pour tout renseignement.

Tour du Cantal pédestre



L'étape du tour du Cantal pédestre du 8 juillet 2021, organisée par la commune de Naucelles, et qui empruntait les chemins de randonnées sur notre commune, a fait une halte à Reilhaguet pour un pique-nique sorti du sac.

Les randonneurs ont été accueillis au son de l'accordéon et de la cabrette par Louis et Pierre nos deux musiciens.

Après l'apéritif offert par la commune de Naucelles et le casse-croûte avalé au bord du ruisseau « la Baysse », nous avons offert le café et les petits gâteaux aux participants auxquels nous avons distribué une plaquette retraçant le patrimoine historique et les points d'intérêts à voir sur notre commune.



Les marcheurs ont repris le chemin direction Onzac puis le bourg et son église classée via le bois avant de regagner Naucelles par le chemin piétonnier aménagé entre les 2 communes et très fréquenté depuis sa réalisation.



Merci à Jean Baptiste NABRIN, enfant du village, pour s'être prêté au jeu du journaliste en évoquant la vie à Reilhaguet d'hier à aujourd'hui.

Simon BOULDOYRE, adjoint

Randonnée cycliste

Le Tour du plus grand Volcan d'Europe



Le 19 juin 2021 est née à Reilhac une randonnée cycliste encore jamais proposée dans notre département. 217 kms pour 4500 mètres de dénivelé, un parcours digne des étapes les plus difficiles du Tour de France.

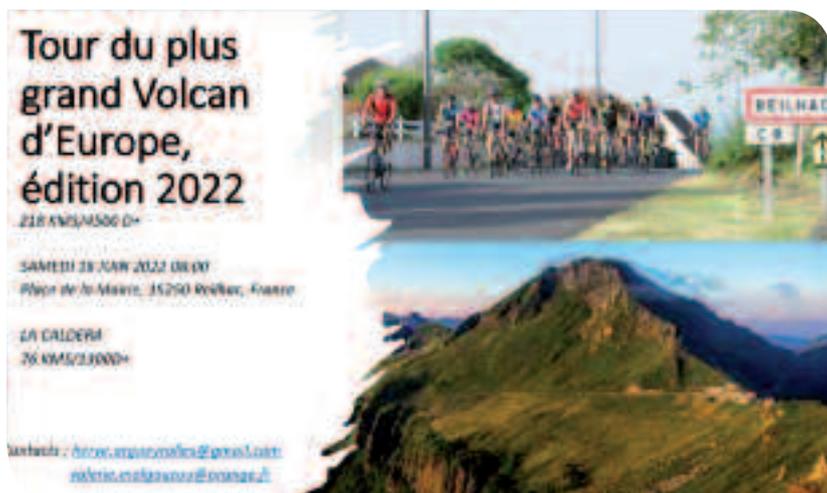
Malgré la crise sanitaire qui a nui à l'organisation, une trentaine de participants dont 3 jeunes femmes a pris le départ sous les yeux de J.P Picard et sa première adjointe.



Les bénévoles locaux et ceux d'Aurillac Cantal Cyclisme se sont dits très heureux de participer à cette fête sans chrono ni classement ou il n'y a eu qu'un seul vainqueur, le vélo.

A noter le parrainage de cette première édition par Jean-Luc Garnier ex professionnel coéquipier de Joop Zoetemelk et de Colette Peronnet infirmière du Tour de France et du Dakar.

Rendez-vous le 18 juin 2022 pour la deuxième édition qui aura sa petite soeur : La Caldéra 76 kms pour 1300 mètres de dénivelé.



Vie associative

A QUI S'ADRESSER ?

A.P.E.

Présidente : Carine RIGAL - Tél. 06.07.10.03.71
Mail : carinebrulfert@gmail.com

ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : Christiane SOUBRIER
Tél. 04.71.47.22.39
Mail : christiane.soubrier@wanadoo.fr

UNION SPORTIVE DE LA VALLEE DE L'AUTHRE (USVA)

Co-présidents : Fred BESSON, Ludovic CANCHES et Serge LEYBROS
Tél. 04.71.47.27.85
Mail : sergeleybros15@gmail.com

COMITE DES FETES

Président : Maurice LABERTRANDIE
Tél. 06.43.26.38.22
Mail : mauricelabertrandie@gmail.com

GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'AUTHRE (jeunes)

Président : Fabrice GAUTHIER
Tél. 06.85.71.85.19
Mail : fabrice.gauthier690@orange.fr

LE TILLEUL REILHACOIS

Présidents : Jean-Michel LARION
Tél. 04.71.47.26.48

A.C.C.A

Président : Jean-Pierre PICARD
Tél. 04.71.47.21.36
Mail : jppicard@yahoo.fr

AMICALE DES GUIDONS AURILLACOIS (AMIGAU)

Président : Jean GOUBERT
Tél. 06.78.37.45.61
Mail : jean.goubert0325@orange.fr

CLUB CANIN CANTALIEN

Président : André DANCIE
Tél. 06.79.97.79.68

LES AMIS DE BROUSSETTE

Président : Thierry FONTANILLE
Tél. 04.71.47.21.27

ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALGERIE

Président : André JULHE
Tél. 04.71.46.91.82

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG

Présidente : Christiane SOUBRIER
Tél. 04.71.47.22.39

AMICALE DES PRES VERTS

Présidents : Stéphanie AUTESSERRE
Tél. 04.71.46.24.40
Mail : amicaledespresverts@gmail.com

RETRAITE SPORTIVE DE LA VALLÉE DE L'AUTHRE

Président : Antoine SENAUD
Mail : antoine.senaud@orange.fr

NATATION PASSION

Président : Laurent SCHMUTZ
Tél. 04.71.47.21.43
Mail : natation.passion15@gmail.com

HBCNRJSC (Hand Ball Club NAUCELLES REILHAC JUSSAC ST-CERNIN)

Présidente : Paméla RAYMOND
Tél. 06.89.99.24.48
Mail : raymond-pamela@orange.fr

ASSOCIATION DES VERGERS DE L'AUTHRE

Président : Michel MIJOULE
Tél. 04.71.46.63.40
Mail : claudettemijoule@orange.fr

CENTRE SOCIAL DE LA VALLEE DE L'AUTHRE

Directrice : Caroline LUGOL-PRADEL
Tél. 04.71.47.24.10
Mail : centre.social.vallee.authre@wanadoo.fr

UNC 15 : Union Nationale des Combattants du Cantal

Président : Jean-Pierre LAETHEM
Tél. 06.30.55.87.12
jplaethem@aol.com

Le mot de l'adjoint à la vie associative

Encore une année compliquée pour le milieu associatif qui vient de se terminer.

En effet, durant 2021, en raison de l'évolution de la pandémie, les activités sportives se sont arrêtées au mois de mars pour ne plus reprendre pour certains championnats ; même si, au mois de juin, certaines associations ont pu redémarrer leurs activités pour quelques semaines avant les vacances d'été.

Pendant cette période, tous les moments de convivialité ont été annulés.

Pour ne pas pénaliser les enfants, la fête de l'école a été maintenue sous un format inédit, sans brassage, et chaque classe a présenté son spectacle, préparé durant l'année, devant un public restreint.

La vente de plats à emporter, organisée par l'APE, a remplacé la traditionnelle soirée ainsi que le repas.

Alors que la situation semblait évoluer favorablement, la mise en place du Pass sanitaire est venue anéantir les espoirs du comité des fêtes à quelques jours de la fête patronale début août.

Un renoncement alors même que les programmes étaient imprimés et la distribution commencée.

Mais, il fallait se rendre à l'évidence qu'il n'était pas possible de contrôler des centaines, voire des milliers de personnes, qui assistent d'ordinaire aux spectacles, repas, et feu d'artifice.

Malgré tout, et dans le respect strict des règles sanitaires, certaines manifestations ont pu se dérouler comme le repas des « amis de Broussette » le 29 août, le championnat annuel du club canin à la même date, puis le premier grand prix de pétanque du comité des fêtes, le 18 septembre, qui a connu

un beau succès même si la météo est venue perturber la fin du concours et le repas du soir.

Depuis septembre et la nouvelle saison, chaque association a pu reprendre ses activités, avec les contraintes sanitaires imposées .

Les rencontres des divers championnats se déroulent « normalement » pour l'instant ; en espérant qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin de la saison sportive, en juin 2022, afin de ne pas avoir à subir une nouvelle frustration pour vous tous, bénévoles, joueurs, adhérents.

Les festivités prévues le 18 décembre par le comité des fêtes en collaboration avec l'APE, autour de la magie de Noël, ont, une nouvelle fois, dû être annulées.

Malgré tout, la crèche a été restaurée et illuminée par les membres du comité.

Une pensée pour Roger PEYRAT, Président de l'association des anciens d'AFN, qui nous a quittés en cette fin d'année.

Mes remerciements à Louis PEYRAT, Président des anciens combattants depuis de nombreuses années, qui a dû se résoudre à la dissolution de cette association faute d'adhérents.

Merci à vous tous, Président(e)s, membres du bureau, bénévoles, de rester mobiliser au sein de vos différentes associations en ces temps troublés et gardons espoir en l'avenir.

Simon BOULDOYRE



Vie associative

Association pour le don de sang bénévole de la Vallée de l'Authre

(Crandelles - Jussac - Laroquevieille - Marmanhac - Naucelles - Reilhac - Teissières de Cornet)

**« Soyez là pour les autres,
Donnez votre sang, Partagez la vie »**

Dans le respect des consignes sanitaires, les Bénévoles ont pu poursuivre leurs missions en 2021 selon les principes éthiques.

Anonymat, Volontariat, Bénévolat, non profit.

Le don de sang :

Le rôle du bénévole :

- Annoncer les collectes (affiches, banderoles, articles de journaux...)
- Préparer la salle d'accueil
- Accueillir le donneur
- Préparer et servir la collation (temps de repos post-don)

Le rôle de l'EFS

- L'accueil par la secrétaire
- L'entretien pré-don par le médecin
- Le prélèvement par l'infirmier(e)

Le repos et la collation (20 minutes) sous la surveillance du personnel de l'EFS et des Bénévoles.

Le Don de Sang est possible de 18 à 70 ans. Il faut être en bonne santé et peser au moins 50 kgs.

- Se sentir en forme
- Ne pas venir à jeun
- Bien s'hydrater avant, pendant et après le Don

Une pièce d'identité est demandée.

La vie associative :

Le planning des collectes est établi par l'EFS en concertation avec les Mairies et l'association :

- 4 collectes à Jussac
- 3 collectes à Naucelles
- 1 collecte à Crandelles

En raison des restrictions sanitaires, l'Assemblée Générale 2020 n'a pu avoir lieu. Elle se déroulera en même temps que l'Assemblée Générale 2021, le 28 janvier 2022 Salle des Loisirs à Crandelles.

Le 17 octobre 2021 :

L'Association a pu enfin accueillir à Jussac l'Assemblée Générale de l'Union Départementale sous la houlette de son Président Albert VINAS et des membres de l'UD 15.

Vingt-deux Associations Cantaliennes sur vingt-quatre ont été accueillies par Monsieur le Maire de Jussac, Jean-François RODIER, son Adjoint Monsieur Michel LACROIX et l'équipe des Bénévoles.

Egalement présente, le Docteur Corinne MOMPEYSSIN, Responsable de l'EFS, précise :



- Malgré le contexte, les Donneurs étaient au rendez-vous en toute sécurité
- Que les transfusions de plasma des donneurs vaccinés ont guéri des patients atteints de la COVID.
- Que le Département participe largement à l'autosuffisance de la Région

Étaient aussi présents :

- Sophie TITOULET - Responsable Communication de l'EFS Régional à Saint-Etienne
- Monsieur le Député - Vincent DESCOEUR
- Monsieur le Président du Conseil Départemental - Bruno FAURE
- Madame la Conseillère Départementale - Marie-Hélène ROQUETTE

Le repas a été servi à la salle polyvalente de Reilhac par le traiteur « Julie et Alex » en présence de Monsieur le Maire de Reilhac - Jean-Pierre PICARD).

Pas de manifestation en 2021.

Nous espérons pouvoir reprendre en 2022, car l'Association fêtera ses 30 ans.

**Merci aux Donneurs, Bénévoles,
Elus et Agents Municipaux.**

Pour rappel : possibilité de prendre rendez-vous en ligne lors des collectes sur : **mon rendez vous dondesang.**

Mais les Donneurs sans rendez-vous sont toujours les bienvenus.

Le bureau :

Présidente : Christiane SOUBRIER
Vices-Présidents : Eliane ROUX, Geneviève CALVET, Christian GASTON
Trésorier : Fabrice KANNENGEISSER
Trésorière Adjointe : Juliette LAPOUBLE
Secrétaire : Ginette APCHIN
Secrétaire Adjointe : Nathalie DAUDE

Calendrier collectes 2022 :

JUSSAC : Salle Polyvalente - Mardi 8 février - Jeudi 21 avril - Lundi 18 juillet - Jeudi 3 novembre

NAUCELLES : Salle Culturelle - Jeudi 14 avril - Jeudi 25 août - Mardi 27 décembre

CRANDELLES : - Centre des Loisirs - Mardi 21 juin
- AG 2020/2021 : 28 janvier 2022





Amigau

Malgré notre activité sur la saison, nous tenons à remercier la Municipalité de Reilhac, pour le maintien de la subvention qui est accordée annuellement à toutes les associations, même en période de crise sanitaire.

Le 6 juin 2021 nous avons réussi à organiser notre Assemblée Générale, tout en respectant, bien sûr, les gestes barrières dans un garage privé et aéré. 10 membres étaient présents à cette assemblée.

12 membres ont réglé leur cotisation pour la saison 2021 (demi-tarif, 10 € pour l'année).

Le bureau reste le même :

- Président : Jean Goubert, Reilhac.
- Secrétaire : J-Jacques Maffre, Aurillac.
- Trésorier : Anthony Chastel, Maurs.
- Administrateur : Daniel Orgue, Arpajon.

Le beau temps était de la partie, notre assemblée s'est terminée par une petite virée moto de 80 km, avec nos 2 nouveaux membres : Gérard Combelles de Marmanhac et Jimmy Lagloire d'Aurillac.

Au retour nous avons pris le pot de l'amitié afin de retrouver un moment de convivialité, les amis et la joie de revivre un peu.

Le 2^e dimanche de juin retrouvailles avec nos amis de la Dynamo Cantalienne, seulement l'après-midi pour éviter le repas au restaurant (balade de 85 km).

3 membres Amigau ont profité le 1^{er} juillet de la sortie St-Salvador, et le 1^{er} dimanche de septembre à Villefranche de Rouergue, 2 sont allés à Figeac le 17 octobre pour clôturer la saison.

Amigau reste encore prudent pour 2022.

Pour info : si la crise sanitaire le permet, nous avons réservé 2 dates de sorties : dimanche 8 mai et dimanche 5 juin.

Par prudence, et dans l'espoir de retrouver une vie normale, l'expo Moto/Auto avec bourse d'échange est repoussée à l'été 2023.

Si vous avez une moto ancienne ou même des années 70... mbylette, cyclo sport... si vous êtes jeune ou moins-jeune... venez rejoindre notre association... vous serez le bienvenu !

Contact : Jean GOUBERT : 06 78 37 45 61
cantal.amigau@gmail.com

A.C.C.A. de REILHAC

La saison 2021-2022 s'est déroulée sans les contraintes de l'année précédente dues à la pandémie. Notre ACCA compte 23 sociétaires. Le repeuplement en lièvres et en faisans a été plutôt satisfaisant compte tenu du climat favorable.

Un couple de lièvres a été offert par l'AICA d'AURILLAC ; le plan de chasse s'est déroulé normalement. Les 9 chevreuils attribués sur le plan de chasse ont été prélevés, comme les années précédentes une partie de la venaison a été offerte aux agriculteurs de la commune pour les remercier de leur accueil sur leurs terres.

Une dizaine de renards ont pu être prélevés.

Cette année, aura lieu le renouvellement de tous les administrateurs de la Fédération Départementale le 16 avril puis auront lieu les élections régionales et nationales dans la foulée.



Anciens combattants AFN Vallée de l'Authre

Le Comité FNACA de la Vallée de l'Authre s'est réuni à la salle de la médiathèque de JUSSAC en Assemblée Générale extraordinaire suite au décès du Président Roger PEYRAT, afin de procéder à l'élection d'un nouveau bureau.

Suite au vote, les nouveaux membres élus à l'unanimité sont :

- André JULHE, Président
- Jean-Claude CRUCHANDEAU, Vice-président
- Albert MATHIEU, Trésorier
- Danielle ALEYRANGUES, Secrétaire
- Madeleine CANCHES, Déléguée aux Veuves et Social
- Louis GIBERT, Porte-drapeaux.

Après une année d'inaction suite à la pandémie, une assemblée Générale (qui était prévue le 19 mars 2020) s'est tenue le 25 novembre 2021 à REILHAC. Lors de cette réunion quelques changements dans les membres du bureau ont eu lieu ; Pierre BELAUBRE absent pour cause d'hospitalisation ; porte-drapeaux depuis 1970 et trésorier du Comité depuis 1989 est démissionnaire. J.C. CRUCHANDEAU candidat au poste de trésorier est élu et a présenté le bilan financier de 2020 en équilibre qui a été adopté. Noël BRUEL, vice-président laisse sa place à Albert MATHIEU.

Le Comité compte 120 adhérents dont 25 veuves.

Une gerbe de fleurs a été déposée aux Monuments aux Morts avant de se retrouver à la salle polyvalente autour d'un bon repas servi par J.M. GUIBERT apprécié par 70 convives.

Merci à M. J.P. PICARD Maire représenté par Francis VERNET Adjoint pour leur délicieux pétillant.



60^e ANNIVERSAIRE DU CESSEZ LE FEU EN ALGERIE

Le Comité FNACA de la VALLEE DE L'AUTHERE regroupe 7 communes : Jussac, Reilhac, Naucelles, Crandelles, Marmanhac, Laroquevieille, Teissières-de-Cornet. Dans chacune de ces communes une cérémonie avec dépôt de gerbes de fleurs s'est déroulée devant le monument aux Morts en présence du Maire de ces communes et les responsables de la FNACA : le président André Julhe, J-C Cruchandea vice-président, Albert Mathieu trésorier, Louis Gibert porte drapeaux et de nombreux adhérents AFN avec lecture du message de la FNACA par le Président André Julhe et la lettre de M^{me} DARIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées chargée de la mémoire des ANCIENS Combattants par les Maires, avec

la lecture des noms des 79 morts Cantaliens en Algérie et la traditionnelle minute de silence suivie de la Marseillaise.

Pour Reilhac cette cérémonie s'est tenue le samedi 19 mars 2022 d'abord devant la Place du 19 mars 1962 avec dépôt de gerbes de fleurs et suivie par celle du Monument aux Morts avec le dépôt d'une belle gerbes de fleurs par le Maire Jean-Pierre Picard et André Julhe Président FNACA Vallée de l'Authre qui dans la foulée a donné lecture du message de la FNACA, et le Maire celle de la Ministre M^{me} DARIEUSSECQ.

Puis faisant suite à une minute de silence, le Vice Président énonçait le nom des 79 morts Cantaliens décédés en Algérie suivi de la Marseillaise.



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS Section du cantal



la réserve.

Accueillie par Jean-Pierre Picard, Maire de REILHAC, l'Union Nationale des Combattants du Cantal (UNC 15) a tenu son assemblée générale dans la salle du Conseil le **28 juillet 2021** sous la présidence de Jean-Pierre Laethem, lieutenant-colonel honoraire issu de



Plusieurs invités participaient à cette assemblée : Madame Messaline SCHULTZ, directrice de l'ONaC-VG, le lieutenant-colonel Thierry Perret, délégué militaire départemental, plusieurs présidents d'association ou leurs délégués représentant respectivement l'Union Nationale des Parachutistes, le Souvenir Français, les Amis de la gendarmerie, l'Union Fédérale des Combattants du Cantal, la Légion d'honneur (SMLH), la Médaille Militaire (914^e section) et l'ordre national du Mérite (ANMONM 15).

Notons que le secrétaire de l'UNC 15, le général Georges LEBEL, est également vice-président de l'UNC au niveau national.

A l'issue de la présentation des rapports statutaires, Jean-Pierre Laethem a présenté l'UNC dans l'histoire, sa genèse, ses principes et ses objectifs, toujours en vigueur.

L'UNC a été créée en 1918 à l'initiative emblématique du Bienheureux Père BROTTIER et sous le parrainage de Georges CLEMENCEAU pour venir en aide aux anciens combattants, aux veuves et aux orphelins, qui étaient nombreux au lendemain de la Grande Guerre, à une époque où la législation et les moyens d'accompagnement étaient quasiment inexistantes. En un peu plus d'un siècle, l'UNC a cumulé les acquis en leur faveur par des mesures phares qui subsistent et font autorité (Pension militaire, pension mutualiste, carte du combattant, Titre de reconnaissance de la Nation, par exemple), cela dans les différents domaines législatifs et réglementaires, sociaux, mutualistes, ceux de la réinsertion, de l'accompagnement juridique ou de l'aide dans les actes de la vie courante (accès aux logements, financements à taux bonifiés), sans oublier le travail de mémoire.

L'UNC 15, qui **est la seule association de la fédération dans le Cantal**, s'inscrit résolument dans l'ensemble de ces

objectifs au profit du monde combattant et ancien combattant, de leurs familles, comme de tous ceux qui ont un jour porté, ou portent encore, l'uniforme pour défendre notre Nation. Cela dans le respect le plus pur des valeurs originelles de l'UNC, dans la neutralité politique, confessionnelle et philosophique, et dans un esprit d'ouverture s'affranchissant de toute idée d'appartenance.

Une cérémonie au monument aux Morts, à laquelle s'est également joint le Lieutenant-Colonel Philippe AUBRY, Commandant le Groupement de gendarmerie départementale, a clôturé cette assemblée générale en présence de plusieurs porte-drapeaux dont Pierre Vermeuzouze qui, à l'âge de 17 ans, a succédé à son grand-père, Pierre Calvet.

La journée s'est terminée par un cocktail au cours duquel la médaille du Djebel a été remise à Jacques Vermeersch, ancien combattant en Algérie qui a terminé sa carrière militaire avec le grade de colonel.

De nos jours, l'UNC continue son œuvre en faveur des anciens combattants, mais aussi des combattants qui sont déployés sur différents théâtres d'opérations extérieures depuis plusieurs décennies et auxquels est proposé un accompagnement lors de leur retour dans la vie civile, parfois blessés ou traumatisés psychologiquement.

*Jean-Pierre Laethem
Président de l'UNC 15*



Vie associative

Amicale des Prés Verts

L'amicale des Prés Verts est une association créée au sein de l'établissement en 2012. Elle a pour but de :

- Favoriser la mise en place d'activités pour les Résidents,
- Rechercher de nouveaux moyens matériels et financiers permettant de développer l'offre d'animation,
- Faciliter les échanges entre les familles, résidents et personnel,
- Travailler en adéquation avec le projet de vie de la Résidence.

Nous recherchons des familles disponibles pour nous aider sur les différentes manifestations que nous organisons tout au long de l'année. Ainsi nous finançons des animateurs extérieurs sur des thèmes variés comme la chanson, les loisirs créatifs, les animaux, les sorties...

L'Assemblée Générale a eu lieu le 14 octobre 2021. Malheureusement, à ce jour, nous ne sommes que 3 personnes engagées. Nous ne voudrions pas que cette association tombe en sommeil. Aussi, nous souhaiterions que des familles s'investissent en nous accordant un peu de temps.

L'Amicale des Prés Verts a organisé sa tombola annuelle. Le tirage a eu lieu le 6 Mai 2021 au sein de la résidence. Ce sont les résidents eux-mêmes qui ont tiré les tickets.

Les bénéficiaires de cette manifestation permettront de financer de nouvelles animations.

Nous remercions les familles, le personnel et les fournisseurs pour l'achat de tickets ou pour leur don de lot dont le 1^{er} lot était un bon d'achat d'un montant de 150 €.

Cette année, l'amicale n'a pas pu organiser de manifestations (rando, vide-grenier...) en raison de la crise sanitaire.

Nous espérons pouvoir reprendre toutes nos activités courant 2022 en apportant un dynamisme au sein de la résidence et pour nos aînés pour qui cette période a été difficile.

Nous vous souhaitons une bonne année et surtout une bonne santé à vous tous ainsi qu'à vos proches.



Retraite Sportive de la Vallée de l'Authre



La Retraite Sportive de la Vallée de l'Authre (RSVA) après une période d'inactivité suite aux exigences sanitaires covid, a enfin repris toutes ses activités en septembre 2021 en respectant les consignes sanitaires imposées.

Ce sont plus de 120 personnes qui ont repris le chemin des diverses activités et dans la bonne humeur.

Notre Association a pour but de faire bénéficier au plus de 50 ans des activités diverses

telles que : yoga, randos, marche nordique, danse, tir à l'arc, pétanque, aquagym et lorsque la neige est au rendez-vous : raquettes ; **sans compétition** bien sûr.

Nous avons pu organiser notre voyage rando en septembre au CAP FERRET, et c'est 35 adhérents qui ont pu s'octroyer une semaine de vacances riche en randonnées côtières et en plus avec le soleil dans une ambiance chaleureuse

La RSVA relance ses diverses manifestations comme : soirée théâtrale, concours de belote, animations dansées dans les maisons de retraite ; et des partages de convivialité comme la galette des rois par exemple.



Si vous êtes intéressés venez nous rejoindre, vous pouvez contacter :
Marie-Paule LARIBE au 04 71 47 24 50 ou Jackie SININGE au 04 71 46 62 11.

Tilleul Reilhacois

Pour la saison 2021 notre club était composé de 67 licenciés pour sa section pétanque et école de pétanque, et aucune licence dans sa section sport adapté.

La covid 19 nous a encore mis des bâtons dans les roues.

Notre club peut se féliciter pour cette année difficile, avec très peu de compétitions et de possibilités de jouer ensemble, quelques bons résultats en coupe du Cantal féminine une défaite en demie finale, coupe du Cantal masculine nos 4 équipes passent le premier tour mais toutes s'inclinent au second, et 2 équipes perdent en 1/4 de finale coupe du comité. Pour la coupe de France notre équipe passe les tours départementaux, se qualifiant ainsi pour le premier tour régional et s'incline en déplacement à Vic Le Comte. Championnat doublette mixte une défaite de très peu en demie finale pour notre doublette Yvette et Serge. Au départ de la compétition nous avons engagé 10 doublettes mixtes. Pour les différents championnats triplettes féminin, masculin et vétéran nous avons engagé 27 triplettes sans vraiment de résultats significatifs. Pour les différents championnats par équipes nous avons engagé 1 équipe féminine, 2 équipes masculines en première division, 2 équipes masculines en seconde division 1 équipe vétéran et 1 équipe 55 ans et plus avec de très bons résultats, car 2 équipes sont championnes du Cantal : les 55 ans et plus, et 1 équipe de première division masculine qui jouera donc la saison prochaine en régional. Bravo à vous pour avoir bien représenté notre commune.

Pour notre section école de pétanque nous avons quelques jeunes mais les conditions et les restrictions sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser les entraînements comme on l'aurait voulu. Maintenant place à 2022 en demandant l'aide du Centre Social de la Vallée de l'Authre pour ouvrir notre école au T.A.P des diverses écoles sur leur secteur.

Pour notre section sport adapté qui, voyant sa saison débuter en septembre, à cheval sur 2021 et 2022, voit une demande d'inscriptions impressionnante. Lors des entraînements que nous effectuons le mercredi soir et vendredi après midi, ce sont près de 100 participants qui nous rejoignent. Notre équipe de bénévoles peut être satisfaite du travail accompli depuis ces dernières années.

En espérant que la covid ne sera qu'un mauvais souvenir nous avons quelques projets pour 2022 : défendre notre titre de champion de France car depuis 2019 pas de championnats sport adapté, que nous puissions organiser notre grande journée de l'inclusion



pour les personnes handicapées qui se clôturera avec des cochons à la broche sur le terrain de foot. Nous comptons sur votre présence pour voir le travail accompli, elle aura lieu le **18 juin 2022**.

Nous organiserons plusieurs concours officiels dont le trophée Jo FAUGÈRE et Daniel DELORT et aussi le Grand Prix E.L.E-CLERC, quand aux concours ouverts à tous ils reprendront début juin en alternance avec Jussac et Marmanhac, le qualif du championnat triplettes masculin aura lieu à Reilhac. Nous aurons plusieurs équipes engagées aux divers championnats par équipe et différentes coupes, avec une équipe qui ira se battre sur les terrains régionaux.

Nous profitons de cet espace qui nous est attribué pour remercier la municipalité pour son aide matérielle et financière, le conseil départemental pour ses aides financières à nos sections, école de pétanque et sport adapté et nos différents partenaires et sponsors car sans eux nous ne pourrions exister, merci à eux. Un remerciement aussi à nos employés communaux pour leur aide.

Pour cette nouvelle année les présidents, les membres du bureau et tous les licenciés présentent leurs meilleurs vœux à toutes les Reilhacoises et Reilhacois.



Le bureau :

Pdt d'honneur : PICARD Jean-Pierre

Pdt actif : LARION Jean-Michel

Vice Pdt : VEDRENNE Jean-Claude / *Secrétaire* : BERTRAND Patrice / *Secrétaire adjoint* : BASTIDE Sophie / *Trésorière* : LARION Martine / *Trésorier adjoint* : DEGOUL Jérôme

Responsable section sport adapté : BOLJÉSIC Fabrice

Responsable école de pétanque : LESMARIE Alain

POUR NOUS CONTACTER :

le.tilleul-reilhacois@orange.fr / Tél. 04 71 47 26 48

Vie associative

Les amis de Broussette

Deux ans se sont écoulés sans que les habitants de Brousse aient pu se retrouver autour d'un repas convivial, suite à la crise sanitaire liée à la covid.

C'est le dimanche 29 août 2021 que l'association « Les Amis de Broussette » a pu réorganiser cette journée dans la grange rénovée, mise à la disposition gracieusement par la fédération des chasseurs et avec des mesures sanitaires très respectées.



Une cinquantaine de personnes a répondu présent, le cœur réjoui de pouvoir être ensemble pour passer un agréable moment.

*Thierry FONTANILLE,
Président*

Le comité des fêtes



Le comité souhaite renouveler ses remerciements aux participants, bénévoles, sponsors et ainsi qu'à la municipalité, sans qui cette journée n'aurait pas reçu autant de succès.

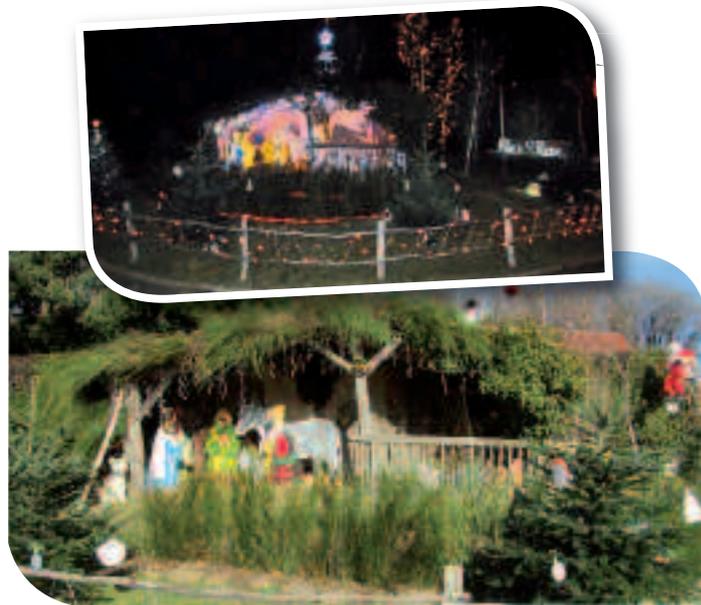
D'ores et déjà au travail pour le programme des festivités 2022, le comité lance un appel à tous les habitants désireux de venir renforcer les rangs, pour cela vous pouvez vous rapprocher du président **Maurice LABERTRANDIE** au 06 43 26 38 22.



La traditionnelle fête patronale n'a pas pu se tenir une année encore pour des raisons que nous connaissons bien.

Toujours enthousiaste, le comité des fêtes nous a proposé une journée d'animations autour de la pétanque le 18 septembre.

Avec plus de 260 inscrits au tournois de pétanque et environ 130 participants au repas du soir (animé par le joyeux GUS BACCHUS GROUP), cette journée fut une réussite malgré la météo capricieuse.



Le Groupement de la Vallée de l'Authre, pour une bonne relance !



Après une période 2020 perturbée par la crise sanitaire les premiers mois de cette nouvelle année 2021 furent bien difficiles pour notre club. Pas d'entraînement possible, tous les championnats annulés et un confinement partiel instauré. Pas simple pour notre jeunesse...

Au GVA nous avons pris le parti de lutter contre cette morosité. Nous avons mis en place toutes sortes d'animations pour maintenir le lien social au sein du club tout en respectant les règles sanitaires. Et dès que toutes ses contraintes furent levées, nous avons repris le chemin des terrains avec joie et enthousiasme.

La fin du printemps donna lieu à de nombreux matchs comme pour rattraper le temps perdu, les sourires et les rires sont revenus sur les terrains et l'apothéose fut le tournoi U6-U7 et U8-U9 de début Juin qui rassembla de nombreux amateurs du ballon rond. Cet événement a montré à quel point le foot nous avait manqué.

Après des vacances bien méritées la reprise au mois de septembre s'est faite de façon normale et le nombre de nos licenciés a fortement augmenté. Nous comptons aujourd'hui

plus de 180 joueurs et joueuses au sein du GVA de 4 à 18 ans. Le foot animation a recommencé par les plateaux inter-clubs et pour les plus grandes catégories les championnats ont repris. Les résultats d'ensemble sont plutôt encourageants.

Les éducateurs et les dirigeants du club ont remis du cœur à l'ouvrage pour apporter le meilleur à nos jeunes. De nombreuses manifestations sont prévues tout au long de cette saison telles que le quine, un tournoi de foot en salle U10-U11 et U12-U13 sur 3 jours au mois de Février mais également le tournoi U6-U7 et U8-U9 début Juin. Ces événements seront des moments de convivialité et de rencontres qui nous ont manqué durant ces 2 dernières années.

En espérant que l'année 2022 apportera des résultats sportifs positifs, des manifestations réussies et du plaisir pour tous les acteurs du club. Le GVA remercie la municipalité de Reilhac pour la mise à disposition des différentes installations dont nous avons besoin et souhaite une bonne et heureuse année 2022 à l'ensemble des habitants de la commune.

Gymnastique Volontaire Reilhac



Mi septembre 2020, les cours de gym ont pu reprendre avec : distanciation de 2 mètres, masque à l'arrivée, gel hydroalcoolique.

30 adhérent(es) avaient repris avec espoir ; malheureusement, nouveau confinement en octobre donc arrêt des cours. 6 séances ont seulement pu avoir lieu. Il n'y a pas eu de reprise jusqu'au mois de juin 2021.

Les animatrices ont été mises au chômage partiel.

En septembre 2021, reprise des cours adultes et seniors assurés par Céline Marge (animatrice diplômée). Ghislaine Boudou qui a assuré les cours pendant 20 ans nous a quittés pour raison personnelle. Merci Gigi et bon vent !

Cours adulte : cardio, step, stretching, renforcement musculaire...

Cours senior : gym douce d'entretien, mémoire, équilibre...

Le 24 juin 2021, l'Assemblée Générale a pu se tenir dans le respect des règles sanitaires. Retardée pour raison personnelle, Marie Hélène Roquette, conseillère départementale, nous a rejoints en toute fin d'assemblée et nous a assurés de son soutien. Bilan moral et bilan financier ont été présentés et votés.

La cotisation 2021-2022 a été discutée et votée : 30€ (licence + part départementale) pour les licenciés(es) 2020-2021, 82€



pour les autres.

Vous pouvez nous rejoindre même en cours d'année, (2 cours gratuits) cours ouverts à tous.

Le bureau adresse ses remerciements aux licenciés(es), à la municipalité, au conseil départemental et à l'état.

Horaires des cours (période scolaire), salle polyvalente : senior : mardi de 10h30 à 11h30
adulte : jeudi de 20h à 21h

Le bureau :

Présidente : Christiane Soubrier / Vice présidente : Nathalie Daudé / Trésorière : Patricia Delmas Daulhac
Trésorière adjointe : Juliette Lapouble / Secrétaire : Odette Montergous / Secrétaire adjointe : Michèle Alric

Amicale des Parents d'Élèves

En 2021, malgré des mesures sanitaires encore restrictives, l'Association de Parents d'Elèves de Reilhac est restée mobilisée pour les enfants de l'école. Si, sur la première partie de l'année, les manifestations n'ont pu avoir lieu, les membres ont continué à réfléchir et proposé des projets pour financer les activités des enfants avec, notamment, la vente de sacs cabas illustrés par les dessins des enfants ou la vente de chocolats de Pâques.

Pour rappel, les membres de l'APE sont tous des bénévoles qui s'activent pour collecter un maximum de fonds dans le but de :

- financer tout ou partie des activités culturelles, sportives et ludiques dans le cadre scolaire,
- faire bénéficier à tous les enfants de l'école de ces activités,
- proposer des activités extra-scolaires pour les enfants,
- participer à l'animation et à la vie du village.

La fin d'année a vu le renouvellement de sa vente de sapins, provenant de la Pépinière de Saint Flour, qui ont cette fois encore, égailé les maisons reilhacoises.

Les manifestations habituellement prisées par les enfants comme par les reilhacois telles que le carnaval ou le quine n'ont pu être reconduites cette année. Nous espérons que 2022 sera plus propice à ces grands rassemblements.

Toutefois, de belles aventures ont été vécues par les enfants.

- **La sortie randonnée du 8 juin** au col de font de Cère au Lioran, organisée par l'équipe enseignante et l'USEP. L'Association des Parents d'Elèves a pris en charge le coût global de transport.

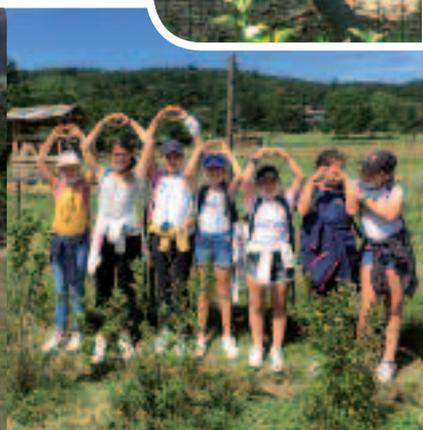
- **La Fête de l'école le 26 juin.**

La fête de l'école a pu se réaliser mais a modifié sa tradition, pour cette année seulement nous l'espérons. Une petite représentation a pu avoir lieu pour les parents et par classe suite à quoi nous avons pu vendre des repas à emporter. Les reilhacois étaient au rendez-vous et se sont déplacés en nombre pour ce repas à déguster dans l'intimité. L'esprit de convivialité est resté présent malgré l'absence du verre de l'amitié pour trinquer aux vacances.

- **Le parc animalier d'Ardes-sur-Couzes** sur la journée du 5 juillet.

Au vu du contexte sanitaire pesant sur l'environnement scolaire, il est apparu important à l'APE d'offrir un moment d'évasion bien mérité aux enfants.

Avec deux bus mobilisés, l'ensemble des élèves de l'école est parti à la découverte des animaux du monde. Le petit goûter de l'ape à l'arrivée au parc a mis en condition nos aventuriers en herbe pour cette journée bien remplie.



Un pique-nique, en immersion au cœur du parc, a permis à tout le monde de se restaurer avant de participer, chaque classe de son côté, à des ateliers de découvertes pédagogiques sur le thème des loups, des soigneurs ou du nourrissage des animaux.

Une balade en petit train leur a permis de voir le parc sous un autre angle pour les plus grands et de se reposer pour les plus petits.

Une ambiance conviviale associée à la curiosité et à l'enthousiasme des enfants et des accompagnateurs ont rendu cette journée des plus appréciables.

Seule la panthère de l'amour, encore trop timide n'a pas montré le bout de son nez.

- **Sorties piscine**

Des séances, pour les classes de GS au CM2, ont eu lieu entre octobre et décembre. L'encadrement par Mme Schmut (Club Natation Passion) a été financé par l'APE. Nous la remercions pour sa disponibilité, son investissement et son professionnalisme.

Le coût du transport a été pris en charge en intégralité par la Mairie.

• Noël



Sur proposition de l'équipe enseignante, L'APE a financé une sortie cinéma au Cristal et son transport le jeudi 16 décembre. Et malgré la situation sanitaire, le père Noël a maintenu sa venue à l'école le vendredi 17 pour le plus grand plaisir des petits et des grands. L'APE comme à son habitude a offert un cadeau individuel à chaque élève de l'école ainsi que des cadeaux collectifs pour les classes.

La vente de muguet en porte à porte, comme les ventes de gâteaux sur les manifestations n'ont pu, elles ne plus être réalisées.

Il est important de rappeler que la cotisation demandée aux familles n'est pas obligatoire mais elle complète les manifestations organisées tout au long de l'année. Sans l'implication de chacun, nous ne pourrions pas proposer toutes ces activités à nos enfants.

Nous en profitons pour vous remercier, vous Reilhacois, qui participez de près ou de loin à la vie de notre association.

Nous remercions chaleureusement l'association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Naucelles et Reilhac, pour leur don à destination des enfants, suite à leur dissolution.

Nous remercions également la municipalité pour son soutien financier et matériel, l'équipe enseignante pour leur implication, les parents et les Reilhacois qui se mo-

bilisent lors des manifestations, les agents communaux ainsi que les membres actifs qui donnent beaucoup de leur temps pour faire vivre notre association et l'école de nos enfants.

Suite à l'**Assemblée générale qui s'est déroulée le 27 septembre 2021** à la salle des fêtes, voici la nouvelle composition du bureau :

Présidente :

- Carine RIGAL

Vice-présidente :

- Magali JOUVENTE

Trésorière :

- Marie-Hélène SERONIE

Trésorier adjoint :

- Lionel GIBERT

Secrétaire :

- Marie ACOSTA

Secrétaire adjointe :

- Aurélie DABERTRAND

Membres actifs : Aurélie PANIS, Patricia CHAYLA, Emilie COMPIGNE, Nelly COUBETERGUE, Claire FREYTET, Sandrine PAGEOT, Agnès GRANIER, Marie-Pierre ROLLAND, Anne-Claire DEBOEVRE, Caroline CHASSAN, Erwan MORTESSAGNE, Laetitia FRESCAL et Sandra SOLIGNAC.



Merci à Nelly et Marie-Pierre qui ont œuvré avec engagement et disponibilité pour l'association en tant que présidentes. Leur expérience sera une grande aide aux nouvelles présidentes pour continuer à faire profiter aux enfants de l'ouverture à la culture et au monde.

Pour toutes questions, remarques ou suggestions, l'APE est joignable par mail à l'adresse suivante : ape.reilhac15@gmail.com ou via notre page Facebook APE DE REILHAC. N'hésitez pas à nous suivre afin de retrouver toutes les actualités.

Nous comptons sur vous tous, parents et Reilhacois afin de continuer à faire vivre notre association.

Vie associative

NRJ Hand



Pour cette saison 2021-2022, le HBC NRJ SC a tout mis en œuvre pour pouvoir reconquérir des pratiquants suite aux deux saisons tronquées à cause de la crise sanitaire.

Le pari a été gagnant car nous sommes passés de 120 licenciés sur la saison 2020-2021 à 165 licenciés pour la saison 2021-2022.

Nous avons toujours la chance de compter parmi nous des licenciés et familles fidèles aux valeurs de notre structure mais nous arrivons à capter de nouveaux licenciés avec cette saison la création d'une équipe moins de 18 ans Garçons.

Le club a engagé 11 équipes du baby hand, aux adultes garçons et filles, une équipe de plus que la saison passée.

Nos séniors filles évoluent en Prénational AURA, nos séniors garçons évoluent en division, l'objectif pour les deux collectifs étant le maintien à ces niveaux de jeu.

Le club met tout en œuvre pour pouvoir proposer la pratique du handball à tout âge et à tout niveau de jeu afin que chaque licencié et famille puisse trouver sa place dans notre structure.

Un club qui seul, engage 11 équipes

Le Handball Club NRJ SC propose cette saison du baby hand- du moins de 9 ans et 11 ans mixtes, du moins de 13 ans mixtes, du moins de 15 ans filles et garçons, du moins de 18 ans filles et garçons du séniors filles et garçons.



Moins de 9 ans mixte

Un encadrement « bénévole » de qualité

Le Handball Club NRJ compte parmi ses entraîneurs, des joueurs expérimentés qui donnent de leur temps et de leur savoir à la formation de nos jeunes joueurs. Mais également des dirigeants qui se forment pour apporter un enseignement de qualité aux licenciés. Notre école de handball est labélisée « Argent » par la fédération qui est le plus haut niveau de labélisation sur le département.

Un encadrement « professionnel »

Le handball Club NRJ SC a embauché cette saison un jeune apprenti en BPJEPS APT, M. Robin REVUZ. Il met en place des interventions dans les écoles du secteur, intervient pendant les TAP, encadre nos jeunes de l'école de handball. Il a pour objectif de développer la pratique du handball sur la vallée de l'Authre.

Des équipes séniors au niveau régional

Nos séniors Filles évoluent cette saison en Prénational Filles AURA et nos séniors garçons au même niveau de jeu mais appeler niveau division 1 masculine.

Le fait d'avoir ces niveaux de jeu nous permet de capter des joueurs des communes et clubs environnants mais également de proposer à nos jeunes sortis de moins de 18 ans un niveau de jeu de qualité.



Moins de 11 ans mixte



Moins de 15 ans filles



Moins de 15 ans garçons



Moins de 18 ans filles



Seniors garçons

Entraînements du Handball Club NRJ SC saison 2020-2021

- Baby hand (enfants avant 6 ans) : le vendredi de 17 h à 18 h et samedi de 9 h à 10 h au gymnase de Naucelles.
- Moins de 9 ans mixtes (nés en 2014-2013-2012) : le vendredi de 17 h à 18 h au gymnase de Naucelles.
- Moins de 11 ans mixtes (née en 2011-2010) : mercredi de 18 h à 19 h 30.
- Moins de 13 ans mixtes (nées en 2009-2008) : mardi de 18 h à 19 h 30 et jeudi de 18 h à 19 h 30.
- Moins de 15 ans filles (nés en 2007-2006) : mardi de 18 h à 19 h 30 et jeudi de 19 h à 20 h 30.
- Moins de 15 ans garçons (nés en 2007-2006) : lundi de 18 h à 19 h 30 et le vendredi de 18 h à 19 h 30.
- Moins de 18 ans filles (nées en 2003-2004-2005) : mardi de 19 h 30 à 21 h et vendredi de 19 h 30 à 21 h.
- Séniors filles nées en (2002 et avant) : mercredi de 21 h à 22 h 30 et vendredi de 21 h à 22 h 30.

- Séniors garçons (nés en 2002 et avant) : jeudi de 20 h 30 à 22 h.

(Ces horaires et lieux sont susceptibles d'être modifié, suivant les disponibilités de salle).

Tarifs de licence

Cette saison le club propose des tarifs à licence exceptionnelle pour compenser les deux années de pratique avec la crise sanitaire.

- Baby : 33 €
- Moins de 9 ans : 33 €
- Moins de 11 ans : 40 €
- Moins de 13 ans : 43 €
- Moins de 15 ans : 45 €
- Moins de 18 ans filles : 80 €
- Séniors : 80 €
- Dirigeante : 35 €

Tarif famille avec 5 € sur la seconde licence. Le club est également affilié au Pass Cantal et Pass Région.

Vous pouvez toujours venir rejoindre nos collectifs et venir essayer le handball à Naucelles.

**Pour plus d'information contacter
Paméla RAYMOND, Présidente
au 06 89 99 24 48**

Vie associative

Club Canin Cantalien

Le début de l'année 2021 a été marqué comme en 2020 par la crise sanitaire.

Afin de respecter les règles sanitaires, les cours d'éducation des mercredis et samedis ont été partagés en 2 groupes sur les 2 terrains. Les adhérents ont su s'adapter à ce nouveau mode de cours.

Le concours de « ring » s'est déroulé les 28 et 29 août. le samedi, 17 chiens se présentaient au CSAU (Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation), tous ont obtenu leur qualificatif. Bravo au binôme.

Le dimanche se déroulaient les épreuves de « ring » où se sont affrontés les concurrents venus des départements limitrophes et d'autres régions. Merci pour leur participation. Comme toujours, M. Michel Rivière officiait les épreuves pendant ces 2 jours.

Un repas est prévu au mois de novembre si les règles sanitaires le permettent.

Au nom de tous les adhérents, je tiens à remercier la municipalité et le personnel communal pour l'entretien du terrain, remerciements qui s'adressent également aux bénévoles et aux sponsors toujours fidèles malgré la crise sanitaire.

MEILLEURS VOEUX à TOUS pour 2022



Club Natation Passion

Le club a repris ses activités début septembre 2021, et compte actuellement environ 50 adhérents.

Le club accueille enfants (à partir de 6 ans), ados et adultes.

Voici les différents cours dispensés :

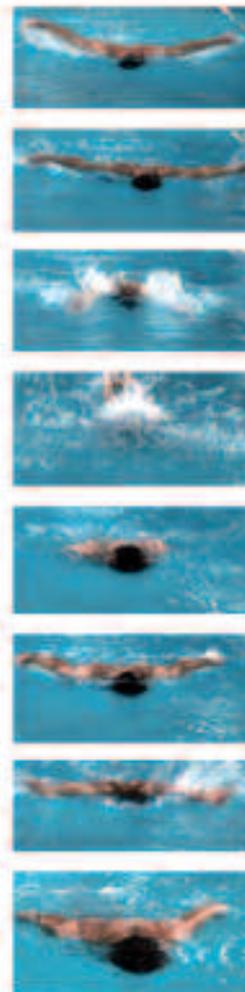
- **Cours enfants** : ils débutent par l'aisance aquatique, puis continuent par l'apprentissage des nages.
- **Cours ados** : pour apprendre les bases de la natation et se perfectionner dans les différentes nages (crawl, brasse, dos et papillon)
- **Cours adultes** : maîtriser sa peur de l'eau avec le cours aquaphobie, apprendre à nager avec le cours apprentissage et se perfectionner dans les différentes nages (crawl, brasse, dos et papillon) avec le cours perfectionnement.

Suivant votre âge et vos objectifs, vous y trouverez votre place. Chaque adhérent est suivi dans son apprentissage, et l'entraîneur vous donnera les exercices appropriés pour votre progression.

Outre les horaires hebdomadaires, le club organise aussi des ateliers de natation durant les vacances scolaires.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Mail : natation.passion15@gmail.com / Tél. 06 65 73 36 91



*Laurent Schmuts,
Président*

Le club en quelques photos...



Travail avec le tuba



Stage de natation



Travail des jambes

Le papillon

USVA



Equipe féminine lors de la remise d'équipements.

Tout d'abord nous rappellerons que notre Club a eu le plaisir d'accueillir dans la salle polyvalente de Jussac l'AG d'automne du District du Cantal de Football le 19 septembre 2020, assemblée très importante car elle était électorale et en présence de tous les clubs de notre département. De l'avis général nous avons su réserver le meilleur accueil aux membres du Comité Directeur du District ainsi qu'à l'ensemble des participants.

Cette dernière saison sportive 2020-2021 n'a ressemblé (fort heureusement) à aucune autre dans notre petit monde du football. Suite à la poursuite de la pandémie du Coronavirus, pour la deuxième année consécutive nos sportifs n'ont pu pratiquer leur sport favori de manière continue. En effet dès le 25 octobre 2020, après seulement quatre rencontres disputées, toutes les compétitions ont été stoppées fort raisonnablement et ce jusqu'en juillet dernier.

Nous devons saluer l'investissement de nos trois coaches, Florent Vigo, Azzedine Fenkar et Hervé Gane qui de février à mai dernier ont permis à nos joueurs de participer à des entraînements réguliers le dimanche matin, tout en respectant les mesures sanitaires imposées, et de renouer ainsi à un brin de vie collective et sportive à partager.

Si le rôle associatif de notre Club s'est trouvé grandement occulté en l'absence de manifestations, soirées, buvettes ou entrées aux stades, notre club qui se veut un lieu de partage, de convivialité et de solidarité n'a pu jouer son rôle avec les valeurs qui nous sont propres au-delà de l'esprit de compétition.

A la grande satisfaction des membres du Comité Directeur, cette solidarité a été de mise de la part de tous nos partenaires institutionnels, publics et privés. Qu'ils en soient largement remerciés.

Dés la préparation de cette présente saison, le Comité Directeur a œuvré de manière assidue afin que notre club soit toujours aussi attractif et le regard tourné sur le projet

d'avenir pour les trois prochaines saisons. Le bureau de l'USVA a été agréablement surpris par le nouvel engagement, malgré l'impact de la pandémie, de la quasi-totalité de l'effectif joueurs pour cette nouvelle saison. Ainsi, une fois le staff technique reconduit et la confirmation du maintien de nos trois formations séniors, il a été décidé la création d'une équipe féminine séniors car la demande était bien présente. A ce jour, sous la houlette de leur coach Fred Lafon nos footballeuses ont bien entamé leur saison entre entraînements et match démontrant un réel plaisir.

Si à ce jour les résultats sportifs obtenus sont de bon augure pour toutes nos équipes souhaitons simplement que les divers championnats puissent se poursuivre jusqu'à leur terme en juin prochain.



Equipe féminine en mode compétition.

Vie associative

Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre de Naucelles et Reilhac

Cérémonie du 8 mai



L'association est affiliée à l'union fédérale des Anciens Combattants ainsi qu'à la fédération des combattants et prisonniers de guerre, tant sur le plan national que départemental.

Les principales activités de l'association, sont le 8 Mai et le 11 Novembre où nous invitons, les autorités des deux communes ainsi que la population et les enfants des écoles à participer à ces célébrations afin de saluer la mémoire de nos soldats et victimes de guerre morts pour la France.

L'association a été dissoute en fin d'année 2021.



Cérémonie du 11 novembre

Les vergers de la Vallée de l'Authre

Nous avons pu reprendre nos activités de tailles et greffes en début d'année mais une nouvelle vague de COVID-19 nous a empêché de continuer.

Les soucis n'arrivant pas seuls, un gel tardif et important a fait avorter les fleurs des pommiers.

Nous avons continué à entretenir les arbres fruitiers à la Contie et à la Zone Artisanale de Jussac, merci aux employés communaux pour la tonte.

A l'automne, il était nécessaire de faire un tri sur les porte greffes certains étaient devenus trop gros à la pépinière située à la Contie pour pouvoir planter de nouveaux, ils serviront aux stages de greffes au printemps 2022

Pour 2022, Nous espérons nous retrouver en début d'année dès que nous en aurons la possibilité pour vous présenter le calendrier 2022 et partager un moment convivial. Nous espérons y accueillir de nouveaux adhérents.

Bureau de l'association

Président : Michel MIJOULE

Secrétaire : Alain CARAYOL

Secrétaire adjointe : Martine ROLAND

Trésorière : Catherine GARNESSON

Trésorier adjoint : Yves CLERMONT



Les Artisans et les Commerçants de votre Commune vous offrent leur service...

Nous ne connaissons peut-être pas tout le monde, alors n'hésitez pas à vous faire connaître si vous constatez un oubli. Merci.

<p>ADARI Mustapha Plaquiste, peintre, revêtement de sols 10, rue de Lasplagnes Téléphone : 06.30.11.79.93</p>	<p>BRUEL Serge Chauffage Sanitaire 18, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.24.74</p>	<p>CAÏANO Philippe Rénovation en Bâtiment 3, chemin des Églantines Téléphone : 04.71.47.37.56</p>	<p>SARL CARCY Chauffage - Contrôle Entretien 2, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.21.57</p>
<p>COUDERC Philippe Eleveur et commerce de chevaux 39, av. de la Liberté Téléphone : 04.71.47.24.52</p>	<p>FONTANILLE Thierry Marchand de Vins 5, rue de la Fontaine Brousse Téléphone : 04.71.47.21.27</p>	<p>FR Couverture FREYSSINIER Rémi 1, impasse de Capelle Téléphone : 06.32.53.02.39</p>	<p>CREA BOIS LAGAT Alexandre 33 Avenue de la Liberté Téléphone : 04.71.47.21.41</p>
<p>Stéphane LAUZET Consultant indépendant en nutrition 6, rue du Pré Vert Téléphone : 06.81.87.93.12</p>	<p>Joël LACOMBE Peinture - Produits décoratifs Parquet (ponçage et vitrification) Béton ciré - Sols stratifiés 3 Rue de Récoulet Téléphone : 06.88.98.79.29</p>	<p>LAVEISSIERE ELAGAGE Arboriste Grimpeur Paysagiste 10, rue des Aubépines Téléphone : 06.80.18.71.88</p>	<p>Jean-François LONGUET Entretien Travaux funéraires 5 Rue du Bois des Violettes Tél. : 06.73.66.68.36 (04.71.64.23.30)</p>
<p>LUDO PC15 Dépannage informatique à domicile Labertrandie Ludovic Lagarde Téléphone : 06.08.95.88.52</p>	<p>EURL Nicolas MAS Travaux de maçonnerie 8 chemin des églantines Téléphone : 06.75.79.86.87</p>	<p>MENSAH Roland Electricité générale Neuf et rénovation 2, Hameau de Lacane Téléphone : 06.37.90.97.71 04.71.47.20.13</p>	<p>Myriam Création Création de Bijoux fantaisie Myriam Création 5 Rue du Bois des Violettes Téléphone : 06.31.51.71.60</p>
<p>PUYRAIMOND David Gestionnaire Forestier 8, rue des Granges Reilhaguet Téléphone : 04.71.64.39.60</p>	<p>ROUCHY Nadine Atelier de Coiffure 2, rue des Sources Téléphone : 04.71.47.29.07</p>	<p>SA.T.P.A. Travaux Publics Agricoles Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.35.25</p>	<p>Sylvie et Pascal Bar - Tabac Le Bourg Téléphone : 04.71.47.20.22</p>
<p>Bernard TOURDE Négoce de bestiaux 18, route de Capelle Téléphone : 06.08.61.86.47</p>	<p>Jean-Marc VEYRINE Services à la personne (chèque emploi-service) 9 Allée des Chênes Tél. : 06.81.64.95.94 ou 04.71.47.28.24</p>	<p>VIARS William Rénovation de l'habitat 1, rue des Myosotis Téléphone : 06.30.11.68.49</p>	<p>CHRIS AMENAGEMENT Christian FARGES 6, rue des Violettes Téléphone : 06.79.93.29.32</p>
<p>BOYER RENOVATION PLACO - PEINTURES FAÏENCE - CARRELAGE REVETEMENTS MURAUX ÉLECTRICITE - PLOMBERIE 16, rue de Recoulet Téléphone : 06.08.62.72.31</p>	<p><i>Ce bulletin municipal est tiré à 700 exemplaires. Il a pour objet de retracer les principales actions menées dans la commune durant l'année. Il permet aussi à toutes les associations de s'exprimer et relater leurs réalisations sur le plan de l'animation et sur leur fonctionnement. Merci à tous ceux qui ont participé à la conception de ce bulletin. Remerciements à tous.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Le délégué à la communication : Marie-Hélène SERONIE</i></p>		

